



**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 21 JUIN 2019 À 09 H 30**  
(Convocation du 14 juin 2019)

Aujourd'hui vendredi vingt-un juin deux mil dix-neuf à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur M. le Président Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. M. le Président Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Cécile BARRIERE  
M. Bernard JUNCA à M. Daniel HICKEL  
M. Marc LAFOSSE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Véronique FERREIRA  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Brigitte COLLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Patrick PUJOL.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h55  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Michel VERNEJOU à Mme Andréa KISS à partir de 12h10  
Mme Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 11h10  
M. Yohan DAVID à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 12h10  
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h40  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 12h20  
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET jusqu'à 11h30  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h10  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 11h55

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 46

## **COMMUNICATION**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Bonjour, nous allons débiter notre séance, si vous voulez bien vous installer.

Comme vous le constatez, Patrick BOBET ne peut pas être avec nous ce matin. Il est frappé par un deuil familial et nous avons une pensée pour lui. Donc, il m'a demandé de le remplacer pour cette séance.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Nous allons avoir Christine BOST comme secrétaire de séance, et Michel LABARDIN comme secrétaire adjoint.

On va faire une petite innovation que nous imposent les textes. D'habitude on vote toujours les délibérations regroupées en premier, mais, dans ces délibérations regroupées, il y a le Budget supplémentaire, et les textes nous imposent de voter d'abord, bien entendu, le Compte administratif avant de voter le Budget supplémentaire. Et donc nous allons commencer par voter le Compte administratif. Et là, évidemment, notre doyen va pouvoir prendre la place que je viens juste d'acquérir. Jean-Pierre TURON.

**Jean-Pierre TURON** : Je vous remercie pour cette désignation réglementaire. Ce sera la dernière fois, je pense d'ailleurs. On va présenter le Compte administratif, et je vais demander à notre rapporteur, Vice-Président aux finances, de nous exposer ce rapport sur l'exercice 2018.

## **Affaire non regroupée :**

### **M. SALLABERRY**

**(n°6) Compte administratif de l'exercice 2018 - Approbation**

**M. Emmanuel SALLABERRY** présente le rapport.

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci. Vous venez d'entendre une présentation très pédagogique. Et donc je pense qu'un certain nombre de personnes vont vouloir prendre la parole, faire quelques commentaires.

Léna BEAULIEU, Pierre HURMIC, François JAY, Véronique FERREIRA. On va commencer peut-être par ces quatre. Léna BEAULIEU.

**Mme Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, chers collègues, les comptes administratifs se suivent et se ressemblent avec toujours autant de sérieux dans l'exécution de notre budget.

Nous commencerons par féliciter les services du taux de réalisation qui, même si nous pourrions faire mieux, reste à un niveau élevé.

Par contre, et même si je sais que de nombreux élus s'en félicitent, notre niveau d'endettement nous interroge à plus d'un titre. D'une part, parce que nous finançons par l'impôt des investissements qui ont une vie longue alors que nous pourrions les étaler dans le temps. D'autre part, l'argument pour réduire l'encours de la dette nous laisse dubitatifs puisque je cite : « *Toutefois dans un contexte d'incertitudes fortes sur les ressources affectées aux collectivités d'une demande de péréquation accrue et de compétitivité entre territoires, seul un autofinancement fort permettra de conserver la qualité de signature permettant de mobiliser aux meilleures conditions les emprunts.* » Autrement dit, pour accéder à l'emprunt, nous devrions être peu endettés. Or, c'est justement le rôle des banques de financer les investissements des collectivités pour répondre aux besoins de la population et, dans le même temps, permettre le développement de l'économie locale.

Nous savons tous ici que des milliards d'euros ont été injectés dans l'économie par la BCE (Banque centrale européenne), milliards auxquels ont eu accès les banques pour financer essentiellement des opérations spéculatives à hauts risques pour l'économie et le plus souvent destructrices d'emploi. Et nous, nous devrions nous montrer bons élèves et faire preuve, comme dit le rapport, de compétitivité. Cette situation appelle à la constitution d'un pôle public bancaire et d'une banque publique qui permettent des emprunts à faible coût pour l'ensemble des collectivités afin de financer des investissements utiles aux populations et à la transition écologique.

De la même manière, nous ne nous félicitons pas de la contractualisation avec l'État. La limitation de nos coûts de fonctionnement étouffe notre capacité à répondre aux besoins des administrés et tend à faire basculer vers le privé des activités historiquement maîtrisées par le public. La construction du stade nautique de Mérignac est une parfaite illustration de cette situation. Nous allons au fur et à mesure perdre de la compétence en interne et expliquer par la suite que nous n'avons pas d'autres choix que d'avoir recours au privé. Ce Compte administratif, tout comme le budget, est la démonstration de l'étau dans lequel nous enferment les politiques néolibérales. Par contre, nous ne nous résignons pas et pensons que nous pouvons donner de nouvelles perspectives aux finances de nos communes et de la Métropole afin de répondre aux besoins immenses des populations.

Pour en revenir rapidement à la contractualisation, nous notons que vous avez peut-être oublié pour quel motif vous avez voulu signer ce contrat avec l'État. Peut-être n'était-ce pas pour permettre une progression de dépenses de fonctionnement de 1,35 % au lieu de 1,20 ? La question se pose au regard du résultat.

Nous avons réussi à faire encore mieux que prévu puisque nos dépenses de fonctionnement marquent une baisse non-négligeable par rapport à 2017. Merci.

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci. Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, merci et d'abord félicitation pour votre première présentation de notre Compte administratif. C'est un exercice auquel vous vous êtes livré de façon très dynamique, didactique alors qu'il est un peu rébarbatif et un peu comptable, donc je vous en remercie.

Je vais commencer par les points les plus positifs. La lecture de ce Compte administratif vient confirmer un certain nombre de tendances, déjà observées depuis plusieurs années. J'en listerai au moins trois : une dynamique des recettes, portée par les recettes fiscales et les recettes d'exploitation qui vient compenser la baisse continue des dotations de l'État. Deux,

une gestion de la dette plutôt saine avec une capacité de désendettement qui demeure à un niveau très raisonnable, 2,29 années. Vous nous avez rappelé que l'on est une des métropoles les moins endettées de France et, effectivement, je pense que c'est à remarquer. Et, enfin, également, progression de notre taux de réalisation, 76,4 %. Je pense qu'il est à saluer. Il est le signe d'une programmation plus juste, la plus juste possible, mais je pense aussi du travail efficace de nos agents qui ont su les mettre en musique. Donc je pense que c'est l'occasion également de les remercier.

Mais au-delà de ces performances que je qualifierais de financières et comptables du Compte administratif que vous nous avez présenté, nous restons un peu sur notre faim, concernant ce que j'appelle les performances de résultat. Notamment, nous n'avons pas le début d'une analyse, par exemple, de l'impact climatique de nos politiques. Ce serait quand même intéressant. Cela fait plusieurs fois que l'on vous dit qu'il serait intéressant de passer au scanner du climat nos dépenses, ce qui permettrait d'adapter nos politiques et notre stratégie pour réduire nos émissions de carbone, ce sur quoi nous nous sommes collectivement engagés. Et nous sommes nombreux ici à prétendre que l'impératif ou le défi climatique est un des impératifs majeurs que nous avons à affronter dans les années qui viennent, et même aujourd'hui. Donc il serait bon que l'on ait quelques indicateurs à ce niveau-là, et nous n'en avons aucun.

Plutôt que de nous faire une présentation très comptable et très traditionnelle des réalisations par politique, ce serait pertinent, et c'est possible, d'avoir une présentation des réalisations non pas tronçonnées par politique, mais par objectif. C'est quand même cela qui est important, au-delà de nos sections politiques, la réalisation de nos objectifs. Or en écoutant et en regardant ce Compte administratif, nous n'avons pas ces éléments. Des indicateurs pour chacune des actions du programme permettant de quantifier les résultats atteints seraient des éléments politiques qui seraient utiles pour notre collectivité.

Le rapport d'activité, vous le savez, peut être assorti d'un rapport annuel de performance qui résulte de la confrontation entre les objectifs initiaux et les réalisations obtenues pendant l'année. C'est ce que certains appellent « un bilan annuel de performance ». Indicateurs de performance, bilan annuel de performance, notamment eu égard à nos objectifs que je rappelais, il y a un instant, je pense que ce serait un plus, mais cela concernera maintenant la future majorité qui s'installera dans cette salle à l'issue des prochaines élections. J'espère que, là-dessus, les présentations seront un peu plus dynamiques, un peu plus modernes et que nous aurons effectivement la possibilité, et je terminerai là-dessus, de comparer les objectifs que nous nous sommes initialement assignés au moment du vote du budget, et puis, à travers la lecture d'indicateurs de performance, quels sont nos résultats et quelles sont les performances obtenues. Cela donnerait à ce Compte administratif un côté plus politique, plus dynamique, moins comptable, moins financier. Je pense que l'on est légitimement en droit d'attendre ce type de présentation d'un Compte administratif.

Voilà les observations que je voulais faire à ce sujet. Je vous remercie.

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci. Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, en 2019, les taux sur le foncier bâti à l'échelle nationale ont baissé, une première depuis dix ans. Même chose pour la taxe d'habitation, elle reste stable à l'échelle nationale. La palme revient à Talence, plus forte baisse de la Région, 2,2 % de baisse du foncier bâti. Bordeaux suit avec 1 %.

L'approche des élections incite à la sagesse. Je vous le rappelle, mais vous le savez bien, la population souffre des taxes et des impôts. La France est recordman mondial dans ce domaine avec les conséquences que vous connaissez : pauvreté, croissance anémique,

désindustrialisation, crise de l'agriculture. Les impôts qui sont votés ici contribuent à ce déclin de la France. Les élections poussent aux annonces de baisse des prélèvements. La suppression de la taxe d'habitation a contribué à l'élection du Président de la République, et les prochaines échéances électorales ont conduit à l'annonce de la baisse de l'impôt sur le revenu. Ces annonces sont destinées à tromper les assujettis qui sont aussi électeurs. Le fond de la question n'est pas dans ces annonces qui ne sont, à chaque fois, que des gesticulations de joueurs de bonneteau. Un impôt disparu est remplacé par un autre au nom toujours plus social ou plus égalitaire. Le nœud, c'est la baisse des dépenses publiques.

Depuis que je participe aux débats de cette assemblée, je n'ai jamais entendu parler de modération des dépenses. Il n'a jamais été proposé une réflexion d'ensemble pour baisser significativement les dépenses, et je me souviens avec quel mépris étaient reçues mes demandes de baisse des dépenses par votre prédécesseur, Monsieur le Président. Comme je souhaite préserver votre patience, je ne vais pas énumérer les pistes d'économies, nous y passerions la journée tant les occasions d'épargner nos concitoyens sont nombreuses dans le budget de notre collectivité.

Je vous invite à réfléchir à cette incroyable contradiction qu'il y a à prétendre que notre action peut agir sur le climat de la terre comme si nous étions brusquement investis d'un pouvoir surnaturel et en même temps prétendre, comme le faisait Alain JUPPÉ, que nous ne pouvons pas baisser les dépenses, des affirmations à la fois ridicules et impudentes.

Oui, nous pouvons mieux avec moins. Encore faut-il le vouloir. Je vous rappelle que c'est ce qu'avait réussi Madame Virginie CALMELS dans son domaine et que c'est ce que font les communes gérées par le Rassemblement national. Chaque dépense devrait être jugée en regard de l'impact de sa charge sur le budget des assujettis. Chaque dépense devrait être jugée sur son impact sur les budgets à venir de notre collectivité. Chaque dépense devrait être jugée sur sa rentabilité. Il est insupportable de voir ces pistes cyclables sans vélos, ces éclairages publics sur des avenues sans piétons, ces prolongations de lignes de tram sans suffisamment de voyageurs, et en même temps des embouteillages qui pourrissent la vie des habitants et qui nous coûtent un pognon de dingue.

En un mot, je vous demande au nom de ceux qui souffrent des impôts et des taxes qui sont votés ici de remettre le bon sens, la gestion en bon père de famille au centre de nos débats.

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci. Véronique FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président, chers collègues, je vais à mon tour me féliciter d'un bon Compte administratif, car il est exact que plusieurs signaux sont au vert. Le contrat avec l'État est respecté. Nous avons fait de plus fortes dépenses d'investissement avec un bon taux de réalisation et une accélération des dépenses d'investissement sur les transports en commun. L'épargne nette est bonne et est en augmentation. On a un très bon ratio de capacité de désendettement. Oui, c'est vrai, c'est un Compte administratif qui montre une bonne gestion de notre établissement non seulement l'an passé, mais aussi les précédentes puisque forcément tout cela n'est que l'effet d'un cumul.

Dans une série célèbre, il est dit que tout ce qui est dit avant le « mais » ne compte pas. Alors si c'est vrai, ce que je viens de dire, malheureusement, ne sera pas entendu, et c'est bien dommage, car c'est vraiment l'essentiel de ce Compte administratif. Ce n'est pas une louange, mais une reconnaissance des faits. Donc je sens bien que vous attendez un « mais », il ne viendra pas, il y aura plutôt un « et demain ».

Quelques points effectivement à mettre en avant.

Premier point, on a un manque à gagner par rapport à la baisse des dotations de l'État et des allocations compensatrices de 43 millions d'euros par an. On pourrait se dire que ce n'est rien par rapport à notre budget. Depuis le début du pacte de stabilité, vous l'avez dit Monsieur le Vice-Président, c'est 215 millions d'euros qu'il manque. Mais que représentent 215 millions d'euros ? Il faut faire un peu de comparaison. Je crois que l'on peut le comparer avec tout simplement notre personnel, 240 millions d'euros. 215, 244 millions d'euros, ce n'est pas si éloigné que cela. Donc, on a effectivement une baisse qui est très, très importante.

Deuxième point, le rapport dotation-fiscalité, vous l'avez souligné, plus que 44 % des recettes aujourd'hui. Est-ce que l'on peut dire que ce n'est pas grave puisque, finalement, ce Compte administratif est bon ? En fait, il est surtout bon parce que notre fiscalité est dynamique par l'augmentation des bases physiques et par une bonne vitalité économique. Mais demain, va se poser la question de l'exonération totale de la taxe d'habitation. Ce n'est pas pour aujourd'hui. C'est pour dans trois ans. Ce sera compensé d'ici là. Mais il est quand même légitime de s'interroger sur la capacité à continuer à compenser après quand on voit le poids de ces recettes sur notre budget.

Troisième point, nous avons tenu notre contrat avec l'État avec 18 millions d'euros de marge par rapport à la cible du plafond des dépenses. On a bien précisé, vous avez raison de le faire, que ce n'est pas une cagnotte pour l'avenir contrairement à un budget ménage, par exemple.

Mais que se passe-t-il lorsqu'il y a des imprévus ? Vous allez me dire : « Des imprévus, il n'y en a pas tout le temps. » Par exemple, notre Métropole subit quelque chose que l'on ne pouvait pas connaître, c'est-à-dire l'incendie des Salinières avec, du côté des transports, forcément des éléments de substitution et des travaux à mettre en place. Monsieur le Vice-Président aux transports, Monsieur DUPRAT nous a indiqué que les bus de substitution, c'est la broutille de plus de 100 000 euros par semaine et que cela va durer le temps nécessaire jusqu'à ce que l'on s'en sorte. Donc comment cela va se passer en 2019, en 2020 ? Je rappelle en plus que cet écart n'existe que parce que nous avons obtenu 1,35 % et non pas 1,2 % comme c'est la norme de façon traditionnelle.

Quatrième point, si on regarde le résultat de clôture, c'est un résultat de 63 millions d'euros, donc plutôt un bon résultat, mais quand on le décompose par budget, on se rend compte que du budget principal n'émanent « que » 7 millions d'euros et 4 millions d'euros du budget des transports. Donc, il y a un bon excédent pour les autres. La question n'est pas là, mais on sait pourquoi, vous l'avez dit notamment sur la question des déchets. Ces deux budgets-là sont quand même notre base et ces résultats de clôture s'expliquent pour une bonne partie par les contraintes qui ont été citées précédemment.

Cinquième point, quand on regarde l'équilibre entre les recettes et les dépenses, sur tous budgets confondus, on voit qu'il n'y a pas d'effet ciseau. Cependant, quand on regarde uniquement sur le budget principal avec les recettes réelles et les dépenses réelles, on constate que les dépenses augmentent plus vite que les recettes, pas tant parce que l'on dépense beaucoup, mais surtout parce que nous recevons moins.

On a une capacité de désendettement très faible. Cela, c'est vrai. Les projections montrent que d'ici 2022, 2023, et cela arrive très, très vite, cela va être un tournant à ce sujet. En plus, cette période va être un moment où on va se poser des questions relatives aux recettes fiscales dont j'ai parlé tout à l'heure. Et il va falloir, à ce moment-là, envisager très sérieusement la baisse de notre épargne nette. Elle est à haut niveau aujourd'hui, mais cette diminution à l'avenir ne pourra qu'engendrer le nécessaire recours à l'emprunt. Donc ce n'est pas tant le problème, à partir du moment où cela ne devient pas un cercle dangereux... surtout que celui qui pourra me dire où on en sera des taux d'intérêt en 2022 et en 2023 et des conditions d'emprunt, sera bien malin.

Dernier point pour rester dans les chiffres, peut-être sur les investissements, ils sont effectivement importants, cette année, à 153 millions d'euros. Je fais un petit salut sur le taux de réalisation, je crois que j'en ai suffisamment parlé pour me permettre de le saluer aujourd'hui, mais c'est vrai que l'on est en droit de s'interroger sur les futurs investissements. Si on regarde notre PPI (Programme pluriannuel d'investissement) et les autorisations de programme qui sont ouvertes, notre reste à financer pour nos projets qui sont déjà engagés aujourd'hui est de plus de 2 milliards, 2,150 milliards d'euros. On sait le financer. Cela va être finançable par l'emprunt, c'est ce que vous avez annoncé, c'est ce qui explique nos projections de dettes. Jusque-là pas de problème. Mais sur les futurs projets du nouveau mandat qui va arriver, il y aura forcément une volonté politique, je l'espère, une Métropole dynamique, c'est là que les problèmes se poseront, et c'est là que la question de l'autonomie des collectivités territoriales sera, bien évidemment, remise en question.

Alors, pour conclure, je trouve que c'est un paradoxe que nous devons encore jouer les Cassandre. Je le dis encore parce que ce petit son de xylophone vous l'avez déjà entendu, mais, finalement, le plus gros paradoxe, c'est d'avoir à s'inquiéter pour l'avenir alors que la gestion est saine et que les coupes nous sont finalement imposées de l'extérieur. C'est pour cela que je n'ai pas voulu dire : « Le CA est bon, mais », mais que j'ai préféré dire : « et demain ».

Lors de la présentation du Budget 2018, j'avais attiré l'attention sur les points de tension que connaissent un certain nombre de services qui travaillent à la Métropole par rapport à leur charge de travail. Je suis très inquiète parce que si cela continue, on n'aura peut-être même plus à se poser la question.

Nous investissons. Nous ne participons pas au fossoyage de la dette publique. Nous empruntons peu. Nous avons fait le choix d'anticiper de futures économies par la mutualisation. Nous tenons une faible augmentation des dépenses, malgré ce qui a pu être dit, et ce, avec des taux d'imposition relativement peu élevés par rapport à d'autres. Qu'il faille contribuer à la baisse du déficit national, bien sûr, mais, finalement, le vrai paradoxe, il est là : une gestion saine, mais qui risque de ne pas être récompensée, ou pire encore d'être punie.

Et puisque j'étais partie dans des citations de série, je vais reprendre la même pour terminer et bien que nous soyons le premier jour de l'été avec le 21 juin, j'espère que l'hiver ne vient pas.

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci. Christophe DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme dirait très souvent Max GUICHARD, « Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir », mais quand j'ai entendu Monsieur JAY, je ne peux pas laisser dire ce genre de chose. Quand il dit que l'on a dépensé un pognon de dingue pour faire des extensions de tram, je voudrais quand même lui rappeler les résultats. L'extension de Blanquefort, nous avons mis dans le dossier de l'enquête publique 5 000 voyageurs/jour. Aujourd'hui, c'est 10 000. Cela veut dire que l'on fait le double de ce qui était prévu. Cela veut dire que le report modal marche. Cela veut dire que l'on a bien fait. Dans quelques jours, on sera en mesure de vous donner les premiers chiffres sur Villenave-d'Ornon. Sur Villenave-d'Ornon, le report modal marche. Il y a moins de circulation aujourd'hui au Pont de la Maye qu'il y en avait précédemment puisque les gens ont fait le choix de changer leur mode de déplacement. Et quand on va aller à l'aéroport, on a bien fait également de le faire, non seulement pour desservir cet équipement d'intérêt métropolitain, mais aussi la zone d'activité qui se trouve avant.

Le réseau de Bordeaux est le réseau de France qui a eu la plus grosse croissance sur ces trois dernières années. Tout cela ne s'est pas fait d'un coup de baguette magique. Tout cela ne s'est pas fait parce qu'il y avait des incantations de type : « Il faut prendre les transports en commun. » On le voit lorsque l'on met un mode lourd, on a un report modal important.

Et je voudrais dire que l'on a bien fait de dépenser l'argent que l'on a dépensé pour aujourd'hui et pour l'avenir. Ce n'est pas du pognon de dingue, c'est l'argent qui était nécessaire tout simplement pour que cette part modale soit à 15 % le moment venu tel que nous l'avons prévu dans les textes que nous avons votés ici. Et je ne voudrais pas laisser croire que nous avons fait n'importe quoi.

J'en profite puisque j'ai la parole pour remercier les services pour ce très bon Compte administratif, je crois que tout le monde l'a dit ici. Nous avons aujourd'hui une situation saine d'abord parce que cette maison est bien gérée, maintenant depuis de nombreuses années, mais nous devons faire preuve bien évidemment de prudence parce que certains clignotants commencent à passer du vert à l'orange. En tout état de cause, félicitons-nous de la situation d'aujourd'hui parce qu'elle est très bonne et on l'a vu sur le dernier graphique qui nous a été présenté, comme dans les transports, sur les finances, Bordeaux a une position enviable pour les autres agglomérations.

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci. Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : C'est bien, après Christophe DUPRAT, cela va donner du sens à mon propos par rapport à ce qu'il a dit en début de son intervention. Monsieur SALLABERRY, vous avez fait une remarquable présentation. Et les interventions qui viennent au fur et à mesure - je mets celle de Monsieur JAY de côté en effet - sont toutes très constructives.

Mais voilà dans votre présentation, chaque fois que vous buttiez sur nos capacités financières, vous avez dit : « Nous sommes face aux contraintes des politiques de l'État. » Et je crois que l'on sera tous d'accord ici.

Est-ce que cela suffit ? J'appelle cette assemblée à se comporter non pas en comptable uniquement, mais en élus qui vont devoir faire de la politique dans les mois à venir, et cela ne sera pas des réponses comptables qui amèneront les gens aux urnes.

Donc, est ce qu'il n'est pas temps, comme nous l'avons fait dans les précédents mandats, d'avoir une initiative construite entre nous vis-à-vis de l'État, vis-à-vis du gouvernement, sur les difficultés que nous rencontrons ? Alors, c'était peut-être plus facile dans les précédents mandats parce que depuis, il y a eu des mouvances politiques. Qu'importe, chacun a le droit d'évoluer. Par contre, cette contrainte de l'État, nous ne pouvons pas continuer à l'accepter. Donc que faire ?

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci. Est ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Vincent FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, ou les Présidents puisque nous en avons deux en ce moment et un excusé, chers collègues, quelques mots à mon tour sur ce Compte administratif. On sait bien que c'est le moment important, le Compte administratif, puisque nous avons l'image réelle, et c'est le dernier Compte administratif avant les élections municipales, donc cela nous permet de remettre un peu en perspective la mandature qui vient de s'écouler.

Premier point, on a beau tourner les choses dans tous les sens, ce compte administratif est très bon. On peut dire que la situation est plus ou moins saine, qu'il y a des inquiétudes. Honnêtement, nous avons un taux de désendettement très faible. Vous avez montré la comparaison, nous avons des marges de manœuvre financières et la situation de la Métropole est de qualité. C'est une fierté commune qu'il faut avoir.

Maintenant, il faut se poser la question : « Pourquoi cette situation est aussi bonne que cela ? » Il y a des raisons positives. Il y a des raisons un peu moins positives.

Raisons positives : Christophe DUPRAT l'a rappelé dans son propos tout à l'heure, la gestion financière de la Métropole, et avant la Communauté urbaine a été bien tenue depuis des années. C'était le cas quand Henri HOUDEBERT était Vice-président aux finances, avec Patrick BOBET comme Vice-président aux finances et avec vous depuis quelques semaines ou mois, Monsieur le Vice-président, et c'est possible grâce aux décisions politiques qui sont prises, puis aussi grâce au travail fait par les services de la Métropole.

Après, il y a des raisons qui sont un peu moins positives. J'en citerai quelques-unes. Quitte à être relativement impopulaire dans une assemblée d'élus, je pense que nous avons quand même tendance à beaucoup trop crier au loup sur le désengagement de l'État. Au dernier Conseil municipal de Bordeaux, Nicolas FLORIAN a même eu un aveu touchant en disant : « Peut-être que François HOLLANDE n'avait pas totalement tort en diminuant les dotations puisque la situation financière de la Ville de Bordeaux, de la Métropole et des grandes collectivités, ce n'est pas du tout la banqueroute qui avait été annoncée. »

Je ne dis pas que tout est parfait, loin de là, mais je pense que nous devons aussi avoir une certaine honnêteté. Il y a une expression que j'aime bien, elle vient de Laurence LEMOUZY qui est la Directrice d'une revue que vous connaissez qui s'appelle *Pouvoirs Locaux*. Elle dit : « Les collectivités locales ont du mal à sortir de l'adolescence. Elles ne peuvent pas s'empêcher de critiquer leurs parents, à savoir l'État, et en même temps elles dépendent aussi de l'État ». Moi, je pense que l'on doit passer à un âge adulte et que le discours sur le désengagement de l'État, que personnellement je n'ai jamais eu, existe, mais il faut le relativiser. Premier point.

Deuxième point, ce Compte administratif est particulier aussi, je me permets de le rappeler pour deux investissements majeurs qui n'ont pas eu lieu durant la mandature et qui étaient prévus. Normalement, nous aurions dû dépenser plus pour le Pont Simone VEIL qui est toujours en plan et nous aurions dû pratiquement inaugurer le BHNS (Bus à haut niveau de service) de Saint-Aubin à la Gare qui a été stoppé par le Conseil d'État. Et donc par rapport aux prévisions qui ont été faites en 2014 ou 2015, il y a quand même ce retard.

Troisième point, quand on regarde le taux de consommation des crédits, je suis un peu moins optimiste que vous, Monsieur le Vice-Président. C'est vrai que globalement cela augmente, mais cela augmente en pourcentage, parce qu'il y a des investissements massifs qui se font autour du tramway. En revanche, quand vous regardez « Valorisation du territoire » et « Haute qualité de vie » qui correspondent à l'urbanisme, au foncier, à la proximité, au fameux FIC (Fonds d'investissement communal), là on baisse de plus de 17 %, puisque l'on passe de 77 à 67 % en taux de consommation pour « Valorisation du territoire » et « Qualité de vie » de 79 à 61 %, alors que nous sommes à quelques mois des élections municipales, et normalement, traditionnellement, c'est là où il y a le plus de travaux qui se font. Ce qui doit poser aussi des questions, il faudra faire à un moment ou à un autre d'une manière sereine, je le dis, le vrai bilan de la mutualisation. D'un côté économies potentielles, de l'autre côté, est-ce que cela permet plus de réactivités ou pas dans les communes ? Et pour discuter avec beaucoup d'élus et les services, ce n'est pas si évident que cela, et je me demande si pour la prochaine mandature, il ne faut pas réfléchir, je l'ai déjà évoqué, à une forme de nouvelle déconcentration pour les travaux de proximité. À la Métropole les grands investissements, le stratégique, mais on continue à ne pas comprendre, pourquoi sur les histoires de potelets, sur

les histoires de dépression charretière, sur des choses comme cela, on a une telle lourdeur et un tel surcoût. Et cela je pense que ce n'est pas un petit enjeu. On avait, il y a longtemps, travaillé là-dessus, il y avait d'un côté, métropolisation, mais de l'autre côté, déconcentration forte pour avoir plus d'efficience.

Dernier point, pour dresser quelques perspectives par rapport à la suite puisque vous avez été plusieurs à l'évoquer.

Première interrogation malgré tout sur la question de la mobilité. Vous connaissez ma position réitérée - à chaque fois j'ai Michel LABARDIN en face de moi, donc, c'est toujours agréable - sur les extensions de tramway. Je me permets quand même de ré-insister sur la question du RER (Réseau express régional) métropolitain pour dire : « Un, il y a des investissements. Deux, il y a aussi des coûts de fonctionnement. » Par exemple, si on veut une billettique unique sur la Métropole bordelaise, on est les uns et les autres à avoir discuté avec la SNCF, il faudrait qu'il y ait un alignement du prix entre, par exemple, le prix d'un billet TER (Transport express régional) entre Parempuyre et la Gare Saint-Jean, et le prix d'un billet de tram. Or, l'écart est de 1 à 3.

Deuxièmement, toujours sur le RER métropolitain, je le rappelle, dans la fameuse étude très intéressante de juillet 2018, la question de la voie ferrée de ceinture en tant que telle n'est pas traitée. On est sur la diamétralisation, sur de l'accélération, et si on veut mettre du tram ou du tram-train sur la voie ferrée de ceinture, il y a deux options. Ou on condamne une des deux voies, je connais la position de Christophe DUPRAT sur le monovoie, mais on fait du tramway sur ballast type Blanquefort, c'est possible. Ou on fait du TER allégé, on me dit que c'est possible, mais j'ai plus de doutes. Là aussi il faut mettre des crédits.

Autre interrogation, cela n'a pas du tout été évoqué dans le Compte administratif, c'est un dossier annexe : où en est-on de la question du foncier, de l'établissement public foncier ? Cela nous a animés pendant des années. Cela devait être le marteau qui, enfin, allait permettre d'empêcher la spéculation foncière, et avec le recul, moi je n'ai en tête qu'un exemple qui concerne Le Bouscat où effectivement la foudre a frappé. Mais j'ai plein d'autres exemples, notamment dans ma commune Bordeaux, où je ne vois pas la foudre qui a frappé. De même sur la question de la nature.

Troisième point sur la suite, mais Patrick PUJOL n'est pas là, je pense que la Métropole bordelaise va devoir aller encore plus loin dans l'aide à la proximité, aux équipements de proximité des différentes villes. Pour absorber le choc démographique, il y a bien sûr des bâtiments scolaires, mais il y a d'autres choses, il faut que l'on réussisse l'assemblage bordelais.

Et quatrième point, j'ai, là aussi, une petite divergence avec vous, Monsieur le Vice-Président, sur la concurrence avec le hors Métropole. Je pense que l'on ne peut plus juste raisonner en termes de concurrence. Je pense que l'on doit plus raisonner en termes d'aménagement du territoire global. Il n'y a plus les samedis après-midi avec tous les Gilets jaunes sur Bordeaux. Mais malgré tout, il y a besoin de re-réfléchir. Il peut y avoir un sain partenariat, comme il peut y avoir une mauvaise concurrence. Cestas est typiquement l'exemple du mauvais concurrent qui ne joue pas le jeu, mais sur d'autres pôles d'équilibre, je pense qu'il est du devoir de la Métropole d'aller plus loin sur des solidarités financières, on l'a évoqué, mais aussi sur une capacité d'ingénierie, mise à disposition d'ingénierie en partenariat avec les communautés de communes et le Département parce que sinon ce sera compliqué.

Voilà les quelques mots que je souhaitais dire.

**M. Jean-Pierre TURON** : Alain TURBY. Merci.

**M. Alain TURBY** : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais aussi me joindre à l'assemblée pour saluer la prestation de Monsieur le Vice-Président dans sa présentation qui a été très pédagogique et très didactique. Saluer le travail qui a été mené, effectivement, par les services qui montre encore quelque chose, c'est que quelque part, je l'ai dit en Commission Finances, la capacité à faire est aujourd'hui au niveau métropolitain. Ne comprenez pas par là que j'appelle à l'ouverture des robinets, non, il faut, bien sûr, que l'on soit dans une dépense raisonnée de nos différentes actions. Mais il est clair qu'aujourd'hui, l'action visible par nos concitoyens est beaucoup plus perceptible dans les politiques métropolitaines qu'au niveau communal. Et là Monsieur FELTESSE, et c'est pour cela que je prends la parole, j'aimerais intervenir sur une partie de ce que vous avez dit, notamment sur l'impact de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Que nous ayons eu à subir cette baisse et que les collectivités aient à participer à l'effort, j'ai toujours dit que c'était une chose particulièrement souhaitable.

Par contre, ce qui est contestable c'est que cela se soit fait dans une verticalité la plus totale et que cela ait été imposé aux différentes collectivités sans tenir compte des gestions antérieures et des gestions prévues. Et cela pour moi, est aujourd'hui contestable. Quand vous avez, dans les territoires, les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui en fonction de la taille des collectivités à créer des places en crèche, à créer des espaces pour que les enfants dans les territoires puissent vivre... Moi, j'aimerais que les enfants de Carbon-Blanc n'aient pas obligatoirement à se déplacer jusqu'à Bordeaux pour pouvoir faire des activités. Il y a aussi aujourd'hui une difficulté des collectivités, des petites collectivités à faire face à un certain nombre de dépenses.

Donc, oui, bien sûr, il faut que les collectivités participent à l'effort. Il faut que l'État montre l'exemple aussi. Et il y a un impératif, c'est que quand l'intercommunalité devient le nouveau centre des décisions, et là je vous rejoins, une déconcentration est nécessaire parce qu'il faut rapprocher les centres des décisions des citoyens et non pas les éloigner, comme nous l'avons fait, sur les précédentes années. Merci beaucoup.

**M. Jean-Pierre TURON** : Alain CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Pour reprendre la formulation de notre ami DUPRAT « Je n'avais pas l'intention d'intervenir » mais je le fais pour deux raisons. D'abord parce que la plupart d'entre vous sont intervenus pour se féliciter de la prestation de Monsieur SALLABERRY, moi je n'avais pas l'intention de le faire parce que, le connaissant depuis longtemps, je savais qu'il serait très bon.

Deuxième chose, je reprends un peu ce qu'a dit Vincent FELTESSE. Il y a un moment où certaines choses me font bondir. Moi, je suis pour que les choses soient très claires. L'État avait ses responsabilités, ses financements, et il y avait les collectivités. Je rappelle que les dotations que nous donnait l'État, c'était le remplacement d'anciens impôts que votaient les élus. Ce n'était donc pas un cadeau, c'était un dû. Et j'ai trouvé inadmissible que l'on dise : « On va faire faire un effort aux collectivités pour bien gérer », que chacun gère bien. Les collectivités n'étaient pas les plus endettées. Ce sont elles qui faisaient tous les investissements. C'est l'État, pendant 30 ans, qui n'a pas su gérer et qui nous dit : « On va demander un effort aux collectivités. » Je sais qu'il faut y participer, mais ramenons aussi les responsabilités où elles étaient.

Enfin, là où j'ai bu du petit lait, c'est dans la dernière formulation sur le retour à la proximité. Je me suis battu, pendant des années, contre ce transfert de toutes les compétences et décisions à l'intercommunalité. Et aujourd'hui, je suis content parce que l'on va prochainement au Sénat et à l'Assemblée essayer de réétudier, d'aménager quelques

éléments de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) pour redonner des pouvoirs aux Maires par rapport à l'intercommunalité.

J'avais souvent dit, et je prenais un exemple, que sur la compétence voirie, par exemple, travaux de voirie, qui est de compétence métropolitaine, je ne comprenais pas pourquoi la loi ne nous permettait pas de faire une espèce de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les petits travaux. Effectivement, quand vous avez un bout de trottoir à faire et que Monsieur ou Madame MICHU vous demande de faire cette réparation, vous transmettez à la Métropole dont vous imaginez que c'est la préoccupation principale de traiter les 50 mètres, 60 mètres qu'il manque. Alors que si on avait une possibilité pour un montant, je dis n'importe quoi, de 20 000 euros, 30 000 euros, peu importe, aux normes métropolitaines de faire réaliser ces travaux, là, on gagnerait effectivement en proximité. Donc, on est en train de réaliser au niveau national qu'il faut faire peut-être un peu marche arrière là-dessus, je ne peux que m'en féliciter.

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci. **Gérard CHAUSSET**.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui **Monsieur le Président**, mes chers collègues, bien sûr je me félicite de ce bon travail. Moi, je voulais pointer quelques trois ou quatre sujets qui ne sont pas mentionnés ici, bien que **Vincent FELTESSE** ait parlé du dossier qualité de vie, mais rentrer plus dans le détail parce que c'est vrai que l'on n'est plus endetté. D'ailleurs, pendant des années, on nous a dit que 7 à 8 ans étaient, je dirais, la strate sur laquelle on pouvait aller. Là aujourd'hui, cela fait maintenant quelques années que l'on est à moins de 2 ans. Cela veut dire qu'il y a de la marge de manœuvre quand même pour investir. Et notamment sur quatre points que je vais citer sur lesquels je pense, si on avait investi comme on devrait le faire, eh bien on ne serait pas à 2 ans mais plutôt à 7 ou 8 ans.

Il y a le domaine de l'eau. C'est vrai que l'on est en concession, mais on stagne toujours sur le rendement du réseau. Cela fait 15 ans que l'on est à 82-83 %, et donc il faudra investir à un moment donné pour augmenter parce que notre réseau a plutôt tendance à se dégrader.

Il en est de même pour l'assainissement. Lorsque vous discutez avec les services, il y a là beaucoup de cas. Il y a là aussi un domaine où on est plutôt en retard. Donc, l'investissement patrimonial n'est pas *a priori* à son niveau. On n'est peut-être pas endetté, mais on a des choses que l'on aurait dû faire et que l'on ne fait pas.

Il en va aussi du fameux SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Nappes Profondes et de l'approvisionnement en eau. Des investissements devraient être faits depuis des années, ce que l'on appelle aller chercher des ressources profondes. Là, c'est pareil, c'est un dossier qui avance très peu, je dirais même qu'il est quasiment bloqué. Et là, il y a un enjeu très important pour la préservation des nappes profondes, mais aussi par rapport à l'augmentation de la population à venir. Ce dossier n'avance pas, c'est bien dommage. Il y a là un point extrêmement intéressant.

Et puis, il y a un autre dossier dont on parle peu souvent, c'est celui des déchets. Sur celui des déchets, c'est pareil. La population augmente et la production de déchets par habitant a plutôt tendance à augmenter. On va avoir des enjeux sur ce sujet-là, et là, c'est pareil, on ne progresse pas.

Donc on aura des investissements à faire et surtout une politique de prévention à mettre en œuvre que l'on ne voit pas venir. Sur ces quatre sujets-là, on est plutôt en retard par rapport à ce que l'on devrait faire.

Dernier point que je voulais évoquer, la Ville de Cestas qui a été citée. Je suis assez régulièrement à pointer ce qu'il se passe. Je pense que cela a été dit, c'est le dernier Compte administratif de cette mandature. Il va falloir se poser, peut-être une bonne fois pour toutes, la question du périmètre de notre agglomération. Je pense qu'il y a un vrai sujet avec la communauté Jalle Eau Bourde notamment qui fait sa vie et laisse les charges pour l'agglomération. J'avais vu, il y a quelque temps, l'article de SUD-OUEST « 2 000 salariés sans moyen de transport ». Oui, c'est la faute à qui ? Ce n'est pas de notre faute. On a là un vrai sujet à traiter.

Il y en a d'autres. On nous parle de Libourne et autres, mais là on a des relations. En revanche, dans le périmètre tout proche de notre agglomération, on a une situation qui n'est pas acceptable. Alors on a aussi peut-être à revoir nos rapports avec elles, mais, enfin il y a quelques collectivités, je m'excuse du mot, un peu parasites qui profitent du dynamisme de la Métropole et qui ne font pas leur travail, en matière de transport, en matière de compétences. Et aujourd'hui, on a des milliers de salariés qui sont dans des impasses, qui n'ont pas de moyens de transport, et qui se retrouvent avec des emplois qui ne sont pas toujours très bien payés, avec des emplois postés et qui n'ont aucune solution. Et donc cela ne peut pas continuer.

Enfin, il n'y a pas que le problème de l'emploi, il y a le problème du logement. On veut bien le développement économique, mais surtout pas de logements. La commune qui a été citée, c'est une des seules communes de Gironde qui a perdu des habitants. C'est quand même scandaleux. Alors que « l'on se gave d'emplois autour ». Donc là, il va falloir poser le problème. Je sais que l'on va me dire : « Oui, on ne peut pas faire le gendarme ailleurs », mais dans ce cas c'est le rôle de l'État de faire quelque chose, mais cette situation ne peut pas durer puisqu'elle pèse, elle pèsera sur la Métropole et sur nos finances. Je vous remercie.

**M. Jean-Pierre TURON : Claude MELLIER.**

**Mme Claude MELLIER** : Oui, permettez-moi de réagir aux propos que j'ai entendus, notamment le fait que les collectivités doivent sortir de l'adolescence. Au niveau de la dette nationale, les collectivités ne représentent que 10 %. Si, effectivement, il y a une structure qui a une maîtrise tout à la fois des dépenses, des recettes et des dettes, c'est bien les collectivités. Et là, cela montre effectivement que les collectivités ont une maturité qui fait qu'elles sont en capacité de répondre et de gérer.

L'autre exemple que je voulais citer, c'est que les collectivités en 2008, au moment de la crise, ont été reconnues par tout le monde comme un bouclier social face à la crise. Et s'il n'y avait pas eu le rôle particulier, le rôle social des collectivités, on n'aurait pas eu effectivement cette réaction. Alors, il ne faut pas dire que les collectivités doivent sortir de l'adolescence, je pense qu'aujourd'hui elles ont fait preuve de maturité.

Par contre, le fait que le Gouvernement se désengage progressivement, financièrement vis-à-vis des collectivités montre effectivement qu'il y a à faire beaucoup parce que, cela a été dit par le Vice-Président, ce sont des missions qui ont été transférées. Et au lieu d'avoir les moyens financiers qui correspondent, au contraire, ils régressent.

Et moi, j'ai apprécié dans l'intervention tout à l'heure, les propos tenus par Véronique FERREIRA qui a montré comment le cumul du manque à gagner depuis le désengagement de l'État équivaut, aujourd'hui, à une année de financement de fonctionnement. Alors, s'il y a quelqu'un qui doit effectivement être sanctionné, ce ne sont pas les collectivités.

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci. Dominique ALCALA.

**M. Dominique ALCALA** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, juste pour apporter une petite correction par rapport à ce qu'a dit Monsieur CHAUSSET : la quantité de déchets produits par habitant a baissé en 2018. Voilà, c'est simplement cela.

**M. Jean-Pierre TURON** : Je vous remercie. Je crois que le débat a été très ouvert, très précis aussi. Donc, je vais donner la parole maintenant au rapporteur qui va pouvoir répondre à un certain nombre de remarques qui ont été faites.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Merci Monsieur le Président. Je vais répondre très vite parce qu'il y a beaucoup de choses sur lesquelles je ne reviendrai pas. Par ordre de prise de parole, je rappelle à ma chère collègue Léna BEAULIEU qu'indépendamment de ce que l'on peut penser des banques et autres, la parole de la Métropole et finalement ce qu'elle affiche en termes de résultats, comptables ou pas, est aussi très importante vis-à-vis de notre capacité, notamment sur les taux dans un premier temps, mais aussi et avant toute chose, quand on sait le volume des investissements à réaliser sur les trois à quatre prochaines années, notre capacité à emprunter la somme. Une collectivité qui emprunte x-centaines de millions d'euros par an a tout intérêt à avoir une parole, donc à avoir un Compte administratif qui se présente sous de tels augures.

« Pourquoi avoir contractualisé ? », car cela nous a permis de passer, et Véronique FERREIRA le rappelait, de 1,20 à 1,35. Le 1,20, nous ne l'aurions pas tenu. Et qu'est-ce qui se serait passé si on n'avait pas tenu cet objectif-là quoique l'on puisse en penser ? Eh bien, on aurait eu 75 % de pénalités sur le dépassement. Ce qui veut dire que nous aurions eu une double peine. Donc, on peut penser ce que l'on veut de ce dispositif. Je pense qu'il y aura forcément une clause de revoyure quelque part puisque l'on s'aperçoit quand même que les collectivités font face à une vraie difficulté. Et aujourd'hui, sur l'exécution budgétaire, le 1,35, il apparaît très compliqué de le tenir sur l'année 2019. Cela veut dire qu'à un moment ou à un autre, les critères, mais la réforme est encore jeune, devront faire l'objet d'une discussion entre les collectivités locales et l'État, en sachant que la base de la réforme est de contenir l'évolution des budgets de fonctionnement. L'ensemble des rapports de la Cour des comptes finalement a démontré qu'indépendamment de ce qui avait pu être entendu, il y a eu un vrai frein de la part des collectivités locales sur leurs dépenses de fonctionnement depuis 5 ans.

Par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur HURMIC, je pense que le Compte administratif n'est pas un rapport de performances mais de là à le cantonner à un rapport strictement comptable, non. La loi nous fait obligation de ne présenter que les chiffres de l'année en cours et le fait de vous présenter un rétroviseur de 5 ans permet quand même de mettre les choses en perspective. C'est sûrement améliorable, je l'entends, mais je crois que ce n'est pas un rapport de performances. D'autant plus que - et là, je reprends les paroles d'Alain JUPPÉ, alors Président de Bordeaux Métropole - l'idée aussi, c'est d'avoir une certaine continuité. Que n'aurait-on dit si, la dernière année, on avait changé complètement les modalités de présentation du Compte administratif ? On aurait accusé le Vice-Président de vouloir cacher les chiffres, ce qu'il n'a jamais fait, et surtout on nous aurait dit : « On ne peut pas avoir d'éléments comparatifs. »

Je pense qu'indépendamment d'un exposé qui, oui, effectue des présentations et des comparaisons de chiffres, donc il y a un aspect de comptabilité, on n'est pas sur un rapport strictement financier avec des ratios, mais on essaye de démontrer à quel point, derrière des actes politiques, il y a les concrétisations budgétaires, et c'est cela, à mon avis, le sens du

Compte administratif. Maintenant, rien n'empêchera la future assemblée de voter des modalités de présentation différentes avec des éléments de comparaison.

Christophe DUPRAT l'a fait, mais je ne peux pas m'empêcher de réagir sur ce qui a été dit, les dépenses, elles sont modérées. Je crois que les collectivités locales, quelle que soit leur étiquette - de toute façon, c'est l'obligation constitutionnelle qui leur est faite - sont structurellement des collectivités qui sont bien gérées. Laisser penser à travers un discours qu'il suffirait d'un coup de baguette magique pour diminuer des dépenses... Reste à savoir toujours où parce que finalement la deuxième partie de l'assertion, on ne l'a jamais, et en tout cas, je ne l'ai pas entendue. Nos dépenses, l'année dernière ont augmenté de 2 %, puisque l'on a le retraitement, mais les recettes aussi. Je rappelle que dans une collectivité qui mutualise comme la nôtre, on a aussi une compensation de ces dépenses. Et donc finalement, et c'est tout le travail des services que je veux aussi féliciter, les dépenses de fonctionnement de Bordeaux Métropole augmentent très peu.

Sur les dépenses d'investissement et sur le taux de désendettement on est à 2,2. On va passer à 6 puis à 9 ans. Et vous savez très bien que plus on se rapproche de cette barre des dix ans, c'est mathématique, plus le dérapage est compliqué à bloquer. On a l'habitude de dire que la Métropole a un mur à 4 ou 5 ans et que, finalement, tant que ce mur reste à 4 ou 5 ans, tant mieux. Pourquoi 4 ou 5 ans ? Parce que c'est le temps nécessaire qu'il nous faudrait pour éventuellement donner un coup de frein aux dépenses. Néanmoins, le fait de passer à 9 ans, c'est quand même une situation financière qui sera un petit peu inédite et qui obligera, comme je le rappelais tout à l'heure, à faire des choix.

Dernière chose, sur les interventions concernant le pack de solidarité. Moi, je fais partie de ceux qui ont salué le fait que les collectivités locales participent à l'effort de redressement national. Ce qui aurait été bien, c'est que l'État s'applique les réformes à lui-même. Et ce que j'ai observé, c'est que pour la sécurité sociale, les collectivités locales qui de toute façon n'avaient pas le choix, ont contribué à cet effort de redressement, mais que l'État, lui, par rapport aux objectifs qu'il s'était fixés, ne les a pas respectés. Et quelque part, ce que réclament aujourd'hui les collectivités locales, indépendamment des missions qui ont été transférées et des missions supplémentaires qu'on leur a données - on peut en penser ce que l'on en veut - c'est que l'État s'applique à lui-même ce qu'il demande aux autres.

Enfin, je n'ai pas trouvé le terme de « parasite » très heureux. En tout cas, quand on essaie de discuter avec des gens, je ne suis pas sûr que de les affubler de la caractéristique de parasite soit un bon préalable à une discussion sereine et constructive. Quant à la concurrence entre les territoires, mon propos était de dire que le recours peut-être classique à la fiscalité sur les entreprises ne peut être vu que dans, finalement, un écosystème qui va bien au-delà des frontières géographiques et administratives de la Métropole. C'est simplement dire que dans la concurrence, il peut y avoir des choses bonnes entre les différents territoires. J'ai souvent entendu, malgré le fait que je ne siège ici que depuis quelques semaines, vous l'avez rappelé, brocarder l'attractivité économique. Cette attractivité économique, mais je sais que l'on partage ce point de vue-là, est un élément et un contributeur essentiel, majeur de la garantie de notre équilibre financier métropolitain. Les actions, même s'il n'est pas fait interdiction d'aller regarder le financement et les contreparties, seront un élément fondamental de l'équilibre de la Métropole dans les années à venir. Donc, faisons attention aux territoires ! Faisons-en non pas des parasites, mais des partenaires, et faisons attention surtout à ne pas avoir le relais sur le levier de la fiscalité parce que là on pourrait avoir une diminution beaucoup plus rapide des dépenses, et le mur dont je parlais se rapprocherait très dangereusement des 3, 4, et 2 ans avec les conséquences très néfastes que cela pourrait avoir, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Merci mes chers collègues.

**M. Jean-Pierre TURON** : Merci Vincent FELTESSE mais je ne voudrais pas que le débat rebondisse.

**M. Vincent FELTESSE** : Cela durera juste une minute pour répondre notamment à Claude MELLIER puisque beaucoup de personnes m'ont interpellé. On n'est pas juste des élus locaux, on est des responsables publics. Et les Françaises et les Français, ils voient la situation quand ils vont aux urgences, à l'hôpital, dans les EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), dans un établissement pour enfants ou pour adultes handicapés. Ils voient aussi quand ils vont dans la Métropole, la Région, le Département, dans les grandes collectivités. Il y a des endroits où il y a un vrai problème d'urgence, de dégradation, même presque de maltraitance institutionnelle. Il y a d'autres endroits où il y a plus de marges, et je pense que l'on doit être exemplaire à tout point de vue.

**M. Jean-Pierre TURON** : Je pense que l'on peut arrêter là. Il y aura d'autres Conseils de Métropole sur lesquels on retrouvera, par le biais de différentes délibérations, toutes ces questions.

Alors, exceptionnellement, le Président de la séance, Alain ANZIANI, n'est pas amené à la quitter puisque ce n'est pas son Compte administratif qui est voté. Donc, il peut rester. Il n'a pas à se retirer. Je tiens à le dire pour que s'il y a quand même quelques bons esprits qui font des remarques, on y réponde par anticipation.

Donc, on va pouvoir passer au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? Monsieur JAY. Donc tous les autres sont considérés comme votant pour.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**M. Jean-Pierre TURON** : Et donc, je tiens à féliciter le Président de la séance, mais qui transmettra bien sûr à Patrick BOBET, ce vote extrêmement positif. Positif et très riche, qui montre toutes les possibilités aussi d'amélioration, peut-être pas que sur les comptes, mais sur la façon de les présenter qui pourra avoir encore plus d'efficience. Voilà. Je tiens donc à féliciter le Président et puis qu'il transmette.

Le Compte administratif est donc adopté avec une majorité extrêmement importante.

En vous remerciant Monsieur le Président, je vous rends la parole.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je dois aussi adresser des remerciements. Les premiers pour Jean-Pierre TURON d'avoir présidé ce moment important qui est le Compte administratif, et puis, également, pour l'ensemble de son œuvre.

Je voudrais aussi remercier, comme vient de le faire Jean-Pierre TURON, l'ancien Président de la Métropole et son ancien Vice-Président chargé du budget puisque, finalement, quand même ce Compte administratif c'est aussi le Compte administratif d'Alain JUPPÉ et de Patrick BOBET. Je voudrais féliciter également notre nouveau Vice-Président chargé du budget. C'était une première manifestation, mais c'était une manifestation de maître. Donc, merci à lui d'avoir si clairement exposé ce Compte administratif.

Et puis, je me permettrais, c'est quand même aussi un peu le privilège du Président, de faire juste une petite observation sur un débat auquel je n'ai pas pu prendre part, sur le débat de la maturité ou de l'infantilisation des collectivités territoriales. Moi, je pense que l'on voit avec ce Compte administratif ici, mais avec l'ensemble des comptes administratifs des collectivités territoriales qu'il y a une forte maturité. Et que cette forte maturité, elle appellerait de la part de l'État un nouvel acte de décentralisation. Au fond, qu'est ce qui nous infantilise ? C'est le système des dotations où, chaque fois, il faut que l'on tende la main pour aller quérir quelques recettes. C'est un système qui n'est pas digne et mature dans une démocratie comme la nôtre. Moi, je me suis toujours prononcé pour un autre système que le système des dotations. Il est temps que nous assumions une responsabilité qui est une responsabilité fiscale et que nous puissions, avec une redistribution totale évidemment de la fiscalité, il ne s'agit pas d'augmenter les impôts et d'alourdir la fiscalité, avoir aussi notre responsabilité fiscale. Je crois que ce sera cela l'acte majeur de la décentralisation à laquelle nous aspirons.

On va reprendre le cours des débats. Et donc, je suis obligé de revenir en arrière avec les délibérations qui sont regroupées. Je vais demander à Madame la secrétaire de séance de bien vouloir les présenter.

**Mme Christine BOST** :

**Affaires regroupées** :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président, affaire n°1,
- ✓ Délégation de Monsieur Nicolas FLORIAN, affaire n°2,
- ✓ Délégation de Monsieur Emmanuel SALLABERRY affaires n°3 à 5 et 7 à 14,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaire n°16,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel LABARDIN : la n°17 a été retirée,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires n°21 à 26,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n°27 et 28,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n°30 à 32,
- ✓ Délégation de Monsieur Fabien ROBERT : affaires n°33 à 34,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n°35 à 38 et 40,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaire n°41,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n°43, 44 et 46,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaire n°48,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HÉRITIÉ : affaire n°49,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel VERNEJOU : affaire n°50,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaire n°51.

Voilà pour ce qui concerne les affaires regroupées.

S'agissant de l'affaire n°34, nous aurons donc désigné Monsieur Fabien ROBERT.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est ce qu'il y a des interventions ? Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, les votes sans intervention :

- la 6, Budget supplémentaire : abstention,
- 10, 11, 14, ce sont les VEFA : vote contre,
- Et la 48, contrat de concession de distribution de l'électricité : abstention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Alors, je vous en prie.

**M. Gérard DUBOS** : Oui, sur les délibérations 36 et 40, abstention des élus de l'opposition de Pessac.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Monsieur DUBOS. Est-ce que d'autres personnes ont des remarques ? Madame Béatrice de FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Non-participation à la 8, la 9 et la 28.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pas d'autres précisions ? Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, abstention sur les 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 23, 24, 25, 26, 32, 36, 40, 44, 46. Et vote contre 41.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Vous n'êtes pas venu pour rien alors. Pas d'autres précisions ? Non ?

**M. BOBET**

(n°1) Délégation de pouvoirs du Conseil au Président de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. FLORIAN**

(n°2) Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport - Extension du périmètre de l'opération - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. SALLABERRY**

(n°3) Affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget 2019 - décision - autorisation

Unanimité

**M. SALLABERRY**

(n°4) Budget supplémentaire exercice 2019 - examen - décision - adoption

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE

**M. SALLABERRY**

(n°5) Bordeaux Métropole - Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2018 - Avis

Unanimité

**M. SALLABERRY**

**(n°7) CENON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Transformation de 7 logements collectifs locatifs existants en 14 logements, résidence "Palmer", 7, rue François Villon - Emprunt de 683 400 euros, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-  
COUCAUD**

**M. SALLABERRY**

**(n°8) LORMONT - Aquitanis OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 15 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 10 rue des Garosses - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 2 054 605 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE  
FRANÇOIS**

**M. SALLABERRY**

**(n°9) PESSAC - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Travaux de réhabilitation de 59 logements collectifs locatifs de la résidence "Bougnard" - Emprunt de 1 717 987 euros, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame DE  
FRANÇOIS**

**M. SALLABERRY**

**(n°10) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA D'HLM VILOGIA - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 21 logements collectifs locatifs, sis, 52 Chemin Lafon - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 2 030 457 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Contre : Madame MELLIER, Madame  
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur  
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**M. SALLABERRY**

**(n°11) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA D'HLM VILOGIA - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 3 logements individuels locatifs, sis, 52 Chemin Lafon - Emprunts de type PLS d'un montant global de 526 060 euros auprès de l'établissement bancaire La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. SALLABERRY**

**(n°12) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 45 logements collectifs locatifs, avenue Georges Clémenceau - Emprunts d'un montant total de 5 128 944 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-  
COUCAUD**

**M. SALLABERRY**

**(n°13) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation des 59 logements collectifs locatifs de la résidence "Saint-Martin II" - Emprunts d'un montant total de 1 730 461 euros, des types PAM et PAM Eco-prêt, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-  
COUCAUD**

**M. SALLABERRY**

**(n°14) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Logis Atlantique - Acquisition en VEFA de 10 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 3 à 5 rue des anciens combattants d'Afrique du Nord - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 1 124 153 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Abstention : Monsieur JAY**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. DUPRAT**

(n°16) Réalisation d'une enquête ménages certifiée Cerema - Demande de subvention auprès de l'Etat - Décision - Autorisation

Unanimité

**Monsieur LABARDIN**

(n°17) Convention entre Bordeaux Métropole et la SNCF - Accrochage des lignes aériennes de contact du tram D sur le pont rail du Médoc au Bouscat (ligne de ceinture de Bordeaux) - Décision - Autorisation

Affaire retirée

**M. EGRON**

(n°21) Convention de partenariat entre la ville Bordeaux, Bordeaux Métropole et l'Opéra National de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°22) Recours à un agent non-titulaire - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°23) Protocole transactionnel Packmat System - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

**M. EGRON**

(n°24) Protocole transactionnel SD SERVICES - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

**M. EGRON**

(n°25) Protocole transactionnel VIGIER Equipement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

**M. EGRON**

(n°26) Remises gracieuses trop perçu - Rémunération - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

**M. MANGON**

(n°27) BORDEAUX - Mise en vente par adjudication d'un bien sis 250, avenue d'Eysines - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°28) PAREMPUYRE - Immeuble bâti situé 21 avenue Philippe Durand Dassier, cadastré BC 202 et 203 - Cession à l'Office public de l'Habitat Aquitanis - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

**M. PUJOL**

(n°30) Convention entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétences communales - Eclairage public, fontaines, contrôle d'accès et vidéosurveillance -Tourny - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°31) Bordeaux - Projet de désenclavement des Impasses Sousa Mendès et Jardin Public - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Décision – Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°32) Mérignac / Pessac - Aménagement de l'avenue de Courtilas (entre les rues Jean de la Fontaine et le Chemin de la Princesse) - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

**M. ROBERT**

(n°33) Soutien à la Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine (COMUE Aquitaine) - locaux 166 et 168 cours de l'Argonne à Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROBERT**

(n°34) Adhésion à l'Association des villes universitaires de France - Désignation - Décision - Autorisation

Unanimité - Désignation effectuée

**M. DUCHENE**

(n°35) SAINT-VINCENT-DE-PAUL - Participation financière de Bordeaux Métropole à la commune pour l'extension du groupe scolaire communal réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale - Approbation - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°36) Programme ' Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature ' - PESSAC - Secteur d'aménagement du Pontet Sud - Demande au Préfet de l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire - Approbation et autorisation des dossiers soumis à enquête publique - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur DUBOS, Monsieur JAY,  
Madame TOURNEPICHE

**M. DUCHENE**

(n°37) BEGLES - ZAC ' Quartier de la Mairie ' - CRAC 2018 - Approbation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°38) Bruges - Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' les Vergers du Tasta ' - Vente d'un terrain d'une superficie de 4967 m<sup>2</sup> correspondant à l'îlot C1 et développant une Surface de plancher (SDP) de 6435 m<sup>2</sup> à la société VINCI IMMOBILIER- Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°40) Programme ' Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature ' - PESSAC - Secteur d'aménagement du Pontet Sud - Désignation de l'aménageur, traité de concession, approbation du programme des équipements publics, délégation du droit de préemption, délégation du droit d'expropriation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur DUBOS, Monsieur JAY,  
Madame TOURNEPICHE

**Mme TERRAZA**

(n°41) Subvention de fonctionnement - Association Vélo-Cité 2019 - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

**M. TOUZEAU**

(n°43) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - "La République enchantée - Hauts de radio" - Soutien financier - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°44) Programmation 2019 des crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville - Subventions - Décision - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

**M. TOUZEAU**

(n°46) Plan quinquennal pour le Logement d'abord - Financement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

**Mme WALRYCK**

(n°48) Bordeaux - Contrat de concession de la distribution publique d'électricité - Prolongation de la durée du contrat - Avenant n°4 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. HERITIE**

(n°49) Subventions 2019 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-  
COUCAUD

**M. VERNEJOUL**

(n°50) Direction des relations internationales - Convention pluriannuelle d'objectifs multipartite, entre Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux, et l'Institut français - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TURBY**

(n°51) Aménagement numérique du territoire - Rapport d'activités 2018 Inolia - Présentation

Communication effectuée

**M. le Président Alain ANZIANI** : Donc, on va reprendre le cours des débats, Madame la secrétaire de séance.

**Mme Christine BOST** : Monsieur Christophe DUPRAT va évoquer le dossier concernant l'évolution des tarifs du réseau TBM (Transport Bordeaux Métropole).

**Affaires non regroupées :**

**M. DUPRAT**

(n°15) Evolution des tarifs du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) au 1er août 2019 - Décision - Autorisation

**M. Christophe DUPRAT** présente le rapport.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Alors, qui souhaite intervenir ? Madame AJON, Monsieur ROSSIGNOL, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Madame BEAULIEU.

On va commencer par Emmanuelle AJON.

**Mme Emmanuelle AJON** : Monsieur le Président, chers collègues, rapidement puisque je vois que nous sommes nombreux à intervenir. Il me semble que cette grille tarifaire ne porte pas la réflexion des enjeux d'avenir que devraient porter les transports en commun et leur accès en matière sociétale et écologique, en particulier envers la jeunesse. En effet, cette grille tarifaire nous montre une augmentation de 38 %, une des plus fortes sur les dix dernières années pour les Pass Jeunes, et sur les cinq dernières années les plus fortes augmentations sur les Pass Pitchoun, rendant l'accès compliqué pour les familles avec plusieurs enfants en termes budgétaires. Pour autant, nous savons tous et nous le partageons que la modification de l'usage du déplacement est un enjeu sur les jeunes générations en termes écologiques.

Parallèlement, nous réfléchissons également à une ville abordable en termes d'habitat qui n'est pas qu'une ville abordable pour les revenus les plus bas, mais aussi pour les classes intermédiaires. Et notre grille aujourd'hui d'accompagnement tarifaire de la jeunesse et des familles ne répond pas non plus à cet enjeu avec en plus aucune connexion sur les nouvelles mobilités comme le *free-floating* permettant pour la jeunesse et les familles une meilleure qualité de service, en particulier sur les derniers kilomètres.

Je prendrai pour exemple une famille qui avec 3 enfants allant au collège et au lycée, aura plus de 60 euros de frais à déboursier par mois, et pour autant, si elle habite autour du quartier de Monséjour elle n'aura qu'un seul bus toutes les 45 minutes, même aux heures de pointe pour les amener vers leur lycée. On comprendra que la qualité de service, à ce moment-là, par rapport au prix payé est un poids énorme pour les familles et surtout en l'absence d'alternatives avec le véhicule individuel.

Nous n'aurions peut-être pas cette grande réflexion, cette discussion aujourd'hui si nous avions bien sûr la tarification solidaire dont je laisserai certains parler plus longuement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui Monsieur le Président, chers collègues, je veux intervenir au titre de l'AME (Aide Médicale d'Etat), une demande que nous avons faite depuis nombreuses reprises, et dont nous pourrions être satisfaits pour ces 4 000 bénéficiaires qui sont en très, très grande difficulté financière, sociale, généralement sanitaire. C'est pour cela qu'ils ont l'AME. Ce que la Métropole propose, c'est le Tickarte tarif réduit à 7,90 euros par rapport au Tickarte 10 voyages classiques à 13,70 euros. Je viens de prendre ma calculatrice. Cela fait une réduction de 42,3 % si je ne me suis pas trompé. La loi c'est 50 %, donc nous sommes sous la loi. C'est mieux, mais nous ne sommes toujours pas dans les clous. Peut-être que nous pourrions simplifier l'affaire puisque ces personnes sont dans une extrême difficulté. Elles ont du mal à faire l'ensemble des démarches administratives. Le grand nombre de ces personnes ne parlent pas français, ont du mal à avoir un déplacement et un logement. Et donc ce sont les CCAS (Centres communaux d'action sociale) des communes qui se retrouvent à gérer - j'en parle aux Maires, les Maires le savent bien - ces difficultés. Peut-être que nous pourrions aller sur la gratuité en attendant la tarification solidaire. Pour 4 000 bénéficiaires, je ne pense pas que cela impacterait fortement le budget transport.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Brièvement, Monsieur le Président. Vous le savez j'interviens très volontiers sur le sujet de l'âge et du grand-âge. Je crois qu'en effet nous devons renouveler nos paradigmes car ce champ a complètement changé et les municipalités sont en première ligne pour porter ce changement.

Actuellement, nous avons une facilité et un tarif pour les personnes âgées en état d'invalidité. Voilà qui n'est pas du tout, si j'ose dire, flatteur, et je pense qu'au contraire nos politiques doivent être dans la valorisation de l'âge. Et je voudrais très concrètement proposer pour le grand-âge, c'est-à-dire au-dessus de 80 ou 85 ans, une carte gratuite pour le week-end. Les âgés ne peuvent plus aller dans le tram, les grand-âgés, parce qu'ils sont bousculés en semaine, mais en week-end ils ont trop peu de facilités à sortir. Ce n'est pas une mesure financière, c'est une mesure de facilitation. Vous avez parlé Monsieur ROSSIGNOL-PUECH des démarches administratives, un grand-âgé répugne aux démarches administratives.

Je crois que pour les Mairies qui ont des cartes seniors, il faut revoir complètement cette possibilité, cette identité de carte senior. La carte senior, je regarde Nicolas BRUGÈRE, Alain JUPPÉ m'en avait envoyé une quand j'avais atteint 65 ans. J'avais cru bêtement que c'était un hommage à ma fonction de Ministre. Mais je plaisante là. La carte senior devrait être aujourd'hui réservée au grand-âge. Les gens de 60, 65 ans la prennent plutôt mal, soyons honnêtes. Et surtout cela permettrait de la rendre plus efficiente, plus facilitante et, par exemple, dans le fait qu'elle contienne systématiquement, afin que ce ne soit pas stigmatisant, ce tarif du week-end qui n'est pas un très gros poids financier.

Je ne suis intervenue, malgré le temps qui nous est compté, que pour vous inviter dans vos programmes municipaux ou de gauche ou de droite, du milieu, partout, à envisager cette modification de paradigme et cette volonté de valorisation et de facilitation de la vie pour le grand-âge. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DELLU.

**M. Arnaud DELLU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans l'intervention de Monsieur DUPRAT que j'ai écoutée avec attention, tout comme vous, il y a un bout de phrase qui m'a fait sursauter, en tout cas réagir, c'est « dans l'attente de la tarification solidaire ». Alors, aujourd'hui, c'est un constat amer que nous faisons à ce sujet, ce tarif qui ne serait plus en fonction du statut de l'individu, mais de sa situation de ressources réelles. Nous sommes l'une des dernières métropoles à ne pas avoir mis en œuvre cet outil qui est à la fois un outil de justice sociale, mais aussi d'efficacité, d'efficience, de facilitation selon le mot de Madame DELAUNAY, des services publics de transport.

Il me semble important de rappeler que, quelles que soient les défaillances des prestataires techniques qui expliquent ce report multiple, et malgré la mobilisation d'ailleurs exemplaire des services et aussi de très nombreux membres de cette assemblée autour de ce projet, c'est un grand échec de cette mandature et je suis certain que nous sommes très nombreux à le regretter.

Enfin, second point, nous sommes un certain nombre à penser que l'engagement qui a été pris sur l'augmentation graduelle dans le temps des tarifs n'est pas forcément la bonne direction à prendre, et même si nous entendons les contraintes financières qui pèsent sur le budget annexe du transport, à titre personnel avec d'autres, nous nous abstiendrons sur la délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame BEAULIEU.

**Mme Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, chers collègues, dans cette DSP (Délégation de service public) nous nous sommes imposé une augmentation de tarif de 3 % en moyenne. Vu les débats en commission de tous bords politiques, chacun convient que contractualiser une telle augmentation nous lie les mains. Chacun convient aussi qu'au bout de 5 ans, l'augmentation est conséquente pour les ménages dont les revenus n'ont pas suivi une telle progression. Aussi nous nous interrogeons sur la pertinence d'intégrer des tarifs dans les périmètres de la DSP.

Nous ne pouvons aussi nous empêcher de nous projeter sur l'avenir proche puisque nous avons entamé la réflexion sur les enjeux concernant nos transports en vue de choisir un futur mode de gestion de notre réseau d'ici à la fin de cette année.

Nous estimons que les transports collectifs sont un enjeu écologique incontournable aujourd'hui, et que le tarif ne doit en aucun cas être un frein. Il nous faut réfléchir, dans un premier temps, à une tarification unique sur tous les modes de transport, et il nous faut nous engager vers la gratuité comme le font nombre de villes et d'agglomérations sans compter celles qui y réfléchissent. Bien entendu, parler de gratuité avec une offre de transport à la hauteur des besoins est ce à quoi nous devons nous atteler sans tarder, en étant ambitieux quant au choix des futurs modes de transport et en privilégiant les réseaux circulaires comme un transport en site propre sur les boulevards qui font cruellement défaut sur notre Métropole.

Enfin, plus proche de notre quotidien, nous souhaitons relayer ici la saturation de la navette remplaçant le tram C entre Gare Saint-Jean et Quinconces. Les usagers se rabattent sur la ligne 1 au départ de la gare qui devient, elle aussi, inaccessible après trois arrêts en partant de la gare.

Nous craignons que la mise en sécurité du Parking des Salinières et la réouverture du trafic tram soient un peu plus longues que ce qui a pu être annoncé dans la presse, et nous souhaiterions qu'un renfort soit étudié pour faire face aussi à l'arrivée des touristes qui apprécient particulièrement cet axe pour se rendre Place de la Bourse et sur les quais.

Nous partageons bien évidemment ce qui a déjà dit sur la tarification solidaire. Nous voterons comme chaque année contre cette augmentation. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Alors je vais donner la parole à Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : D'abord, Madame AJON, le Pass Jeune, c'est 25 % de notre clientèle et on s'aperçoit que l'on a un tarif qui est dans la bonne moyenne des agglomérations. Le tarif Pitchoun concerne 1,5 % de notre clientèle puisque tous les enfants de moins de 5 ans voyagent gratuitement. Donc, cela concerne uniquement une petite partie de frange de notre clientèle, et cela ne pèse pas beaucoup dans ce qui est là.

Mettre le *free-floating* dans la tarification, peut-être, mais ce sera dans la future Délégation de Service Public. Aujourd'hui, notre Délégation de Service Public ne nous permet pas de l'intégrer. Quant à la tarification solidaire, je veux juste dire au passage que quand on a démarré la tarification solidaire, il y avait entre 18 000 et 20 000 personnes qui étaient concernées par la gratuité. Elles sont aujourd'hui 48 000. Cela veut dire que les personnes vraiment en grande difficulté ont pu bénéficier de la totale gratuité et nous avons prolongé de 12 mois. Aujourd'hui, on fait un contrôle parce que l'on s'est aperçu que sur ces 48 000, il y en avait 4 500 dont les courriers nous sont revenus en NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée). On leur a envoyé un sms, quand on avait leur téléphone pour pouvoir vérifier.

Concernant l'AME, je plaide non-coupable. J'ai découvert comment l'AME était traitée dans cette délibération. Je crois que le Président a reçu le groupe des Verts voici quelques jours,

vous avez discuté apparemment de ce sujet-là. Si on va vers la gratuité, on y va. Moi, je ne sais pas du tout quelle chose avait été promise ou pas. J'avoue ne pas avoir été dans la boucle de cette décision donc pourquoi pas.

Concernant les personnes âgées, je crois qu'il faut aller au-delà de la gratuité. C'est le service vis-à-vis des personnes âgées qui est à revoir. Et ce que nous discutons dans la future Délégation de Service Public c'est comment Mobibus doit évoluer. Comment on peut avoir un Mobibus de base et un Mobibus Plus de façon à ce que l'on puisse avoir un service qui soit en porte à porte comme c'est aujourd'hui, et un autre service au coin de la rue qui est totalement différent avec des petits véhicules qui répondront davantage à cette partie-là parce que pour un certain nombre de personnes âgées ce n'est pas le tarif qui les rebute, c'est de rentrer dans un grand bus non sécurisé qui ne leur permet pas d'être agiles et de se déplacer. Donc, c'est un sujet que l'on va traiter dans la future Délégation de Service Public.

Monsieur DELLU, je suis comme vous, je ne suis pas fier du fait que l'on n'ait pas pu mettre en place la tarification solidaire. On en a parlé en comité de pilotage. Les choses avancent sur cette billettique. Les distributeurs sont en place. Le M-ticketing est en place. Les oblitérables sont en place. Il nous reste à réussir l'abonnement. On préfère le réussir et mettre la tarification solidaire après.

Quant à la gratuité des transports, je voudrais que l'on prenne deux secondes sur ce sujet. Les 82 millions qui ne rentrent pas, j'ai envie de dire que c'est la partie visible de l'iceberg. Ce n'est rien les 82 millions qui ne rentrent pas. C'est tout ce qu'il faudra mettre en place pour transporter tous les nouveaux voyageurs. Aujourd'hui, vous me dites qu'il n'y a pas assez de bus pour pouvoir faire la navette relais du tram C. On n'en a pas. On a mis tout ce que l'on avait. Imaginez-vous que si nous avions la gratuité et que nous avions 20 % de plus de clientèles qui prendraient les transports parce qu'ils seraient gratuits, pour faire un arrêt, pour faire deux arrêts, ils laisseraient le vélo ou la marche pour bénéficier des transports gratuits pour faire des petits parcours. Il a été estimé que c'est 300 millions d'euros de matériels qu'il faudrait engager pour pouvoir faire face à cette demande et la maintenance de ce même matériel, son stockage et trouver le personnel pour pouvoir le conduire. Donc, les 82 millions d'euros ne sont rien. C'est tout ce qui va avec pour faire face à cette nouvelle clientèle qui basculerait certes sur les transports en commun, mais on observerait une part modale qui diminuerait sur le vélo, qui diminuerait sur la marche, parce que quoi de mieux que de faire Hôtel de Ville - Mériadeck avec le tram gratuit plutôt que d'aller marcher à pied ? Alors que la marche à pied est beaucoup plus rapide. C'est de cela dont il faut tenir compte quand on parle de la gratuité. Et ceux qui l'ont fait, prenons l'exemple de ce que l'on connaît le mieux, ils sont à deux pas de chez nous, c'est Libourne. Les bus étaient vides. Le taux de recettes sur dépenses qui chez nous est 36 était chez eux à 4. Ce n'était pas grave : les bus étaient vides, il n'y avait pas de recettes. Donc, ils ne pouvaient que remplir le matériel.

Par contre, quand on va sur des villes un peu plus importantes, ils commencent maintenant à se poser les questions et à se dire : « Il faut acheter du matériel et il faut surtout des lieux pour pouvoir le stocker. » Je rappelle que pour trouver le troisième dépôt, on y passe des années et des années et que, je vais le dire honnêtement, cela ne se bouscule pas au portillon pour l'accueillir sur sa commune. On arrive à trouver une solution sur Floirac qui est en train d'avancer bien, plutôt bien, c'est bien. Merci Monsieur le Maire de nous accompagner dans cette affaire-là.

Attention à la gratuité et à faire croire que c'est uniquement la baisse de la recette. C'est la baisse de la recette et aussi la dépense supplémentaire pour faire face à la hausse de fréquentation.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je mets au vote. Vote contre du Groupe Communiste et de Monsieur JAY. Abstention d'un certain nombre de personnes et la délibération est adoptée. Je vous en remercie.

**Majorité**

**Abstention : Madame AJON, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Monsieur GUICHOUX, Madame JARDINE, Madame TOURNEPICHE**

**Contre : Monsieur FELTESSE, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Avant de poursuivre, je voudrais saluer la présence d'une délégation du Mexique et en particulier de l'État de Guanajuato, je ne sais pas si ma prononciation est bonne, - on va se lever pour vous applaudir - et notamment le Maire de Silao de la Victoria et le Maire de Purísima del Rincón. Donc, bienvenue à vous. Vous êtes venus voir comment la Métropole bordelaise travaillait, notamment sur les questions de gouvernance et aussi d'autres questions comme les questions de ville durable et intuitive. Vous avez été accueillis par Michel VERNEJOU. Donc, merci de nous prendre comme exemple et nos portes sont ouvertes pour vous permettre d'approfondir vos connaissances, merci de cette coopération.

**Mme Christine BOST** : Bien. Nous poursuivons avec Michel LABARDIN.

**M. LABARDIN**

**(n°18) Amélioration de la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Transport en commun à haut niveau de service (TCHNS) - Élargissement de la concertation publique à la commune de Bègles - Modalités complémentaires - Décision - Autorisation**

**M. LABARDIN**

**(n°19) Construction du tramway - Création de la ligne D (du boulevard du Président Wilson à Bordeaux jusqu'à Cantinolle à Eysines) - Financement : convention attributive de subvention au titre du Grenelle II - Autorisation de signature**

**M. LABARDIN**

**(n°20) Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc par l'extension du réseau de tramway - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Approbation - Décision - Autorisation**

**M. Michel LABARDIN** présente les rapports.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur JAY a demandé le dégroupement sur les trois, est ce que vous faites une intervention ou trois ?

**M. François JAY** : Je fais une intervention pour le tout.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Très bien, merci. Et puis, **Madame DE FRANÇOIS**.  
**Monsieur JAY**.

**M. François JAY** : **Monsieur le Président**, chers collègues, ces trois délibérations concernent les modes de déplacement durs, tram et donc ce transport en commun à haut niveau de service. Quand il s'agit du tram, il s'agit d'un mode particulièrement dur puisque les rames pèsent plus de 40 tonnes et demandent pour rouler des infrastructures lourdes : rails, fondations en béton, quai, etc.

Et j'ai l'impression que l'on ne semble pas savoir que se développent à grande vitesse de nouvelles technologies auxquelles font appel les grandes Métropoles du monde. Je pense à Singapour, Shenzhen, Pékin, etc. Je veux parler des véhicules sans chauffeur qui vont remplacer taxis, bus et peut-être d'autres types de véhicules. Je veux parler en général des véhicules électriques sur pneus. Je veux parler de la coordination des flux grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Je veux parler de l'équipement de la population en *smartphone* qui permet au consommateur de commander son bus ou son taxi Uber en fonction de ses besoins du moment et permet donc d'en finir avec des parcours fixes et des horaires préétablis.

Nous sommes en train de vivre une révolution des transports et les investissements que nous faisons aujourd'hui sont, j'ai l'impression, déjà dépassés. Ils sont censés s'amortir sur des dizaines d'années, mais le progrès technique nous imposera de refaire les travaux des infrastructures avant qu'elles ne soient finies de payer.

À un moment où nous savons que nous avons atteint la limite de l'acceptabilité fiscale, nous engageons des centaines de millions d'euros de dépenses, à mon avis, sur des voies de garage. Et pas seulement parce que les prolongements de ligne de tram ne sont pas rentables, pas seulement parce que les pannes obligent à prévoir des bus de remplacement dont la facture est salée. Et j'apprends que leur nombre serait insuffisant.

D'après SUD OUEST, on perd 110 000 euros chaque semaine depuis l'incendie du Parking des Salinières entre la perte des recettes et la mise en place des bus de substitution. Au passage, je fais remarquer que la pollution engendrée par tous ces travaux, je parle d'infrastructures, ces centaines de tonnes de béton nécessaires aux infrastructures de ces transports durs, ont un impact écologique. Je vous rappelle aussi l'impact sur l'activité économique de ces travaux. Voyons la rue Fondaudège, l'effet dépressif sur l'activité économique. Et aussi, je le vois avec cette affaire du périmètre à prendre en considération, l'effet sur l'activité, sur une grande surface de la production immobilière à un moment où on manque de logements, en particulier pour les étudiants.

Enfin, il s'agit d'investissements de très long terme, et qui sait aujourd'hui ce que seront les déplacements de notre Métropole dans 30 ans ? Aucun expert n'est capable de répondre. Il serait, à mon avis, nettement plus raisonnable et beaucoup moins coûteux de répondre aux besoins immédiats avec des bus aux caractéristiques actuelles, mais facilement remplaçables par la suite par des bus électriques autonomes aux parcours diffus, etc. Il serait plus utile de répondre à la demande immédiate, et prévisible à court terme.

Notez que les bus créent de l'emploi local, que les sommes économisées sur ces investissements en travaux publics peuvent être utilisées pour améliorer l'offre, que ce soit en confort ou en densité.

Enfin, des petits bus plus nombreux, plus adaptés à une cohabitation sécurisée avec les piétons, cyclistes, etc., aussi avec les trottinettes, les mono-roues et autres véhicules à venir, créent un emploi local.

À mon avis, il est urgent d'arrêter de penser les déplacements avec les méthodes du passé, celles du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, et il est important d'entrer dans la modernité.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis très surprise de cette délibération qui concerne des études pour l'extension d'un transport en commun à haut niveau de service à Bègles, tram de préférence, extension non prévue initialement dans le SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitain) ou autres. Vous comprendrez qu'après l'examen des dossiers au fil des Conseils de la Métropole, j'ai l'impression, et les Parempuyriens pensent, que toutes les communes ne sont pas traitées de la même manière. On rajoute des études, des concertations, des extensions partout alors que l'étude complémentaire prévue pour Parempuyre n'est toujours pas faite, que l'étude initiale a été menée à charge pendant que d'autres ont été conduites, sous des auspices beaucoup plus cléments.

Au-delà des aspects juridiques et méthodologiques, je tiens à rappeler que l'extension du tramway est la seule possibilité technique pour que Parempuyre ne soit pas la seule commune de près de 9 000 habitants dans la Métropole sans transport en commun en site propre.

Pour Blanquefort et Parempuyre, le mariage routier Nord-Sud est limité seulement à deux axes étroits avec aux heures de pointe des bouchons, au mieux des files ininterrompues de véhicules interdisant d'envisager la mise en place de transports en commun en site propre de type BHNS (Bus à haut niveau de service).

C'est pour cela que la solution du TTM (Tram-train du Médoc) avait toute sa pertinence. D'ailleurs, Monsieur le Vice-Président au transport, Christophe DUPRAT, vient de le dire : « Le tram à Blanquefort, c'est plus de 10 000 trajets/jour alors qu'il était prévu 5 000 dans les études », montrant de fait la pertinence de l'extension jusqu'à Parempuyre.

Le TER (Train express régional) ne desservant plus la Gare de Ravezies ou de Saint-Louis, en contradiction totale avec les engagements pris notamment dans le Contrat de Plan État-Région, l'extension prévue du tram depuis 13 ans est la seule solution pour Parempuyre.

Alain JUPPÉ, Président de Bordeaux Métropole, le 11 octobre 2017 a affirmé devant mon Conseil municipal que « La desserte de Parempuyre par le tramway serait inscrite parmi les priorités de Bordeaux Métropole ». Lors de notre entretien du 31 janvier dernier, il a demandé aux services, au vu des éléments que je lui ai apportés, de reprendre rapidement l'étude initiale avec bienveillance. Toujours rien. Il s'agit aussi d'un projet ancien de Bordeaux Métropole qui est intégré dans le contrat de cogestion et sur lequel l'ensemble du Conseil s'est engagé. Le coût prévu pour ces trois petits kilomètres est de 10 millions du kilomètre le moins cher du réseau.

Devant tous ces atermoiements, on peut légitimement se demander s'il y a une volonté réelle de faire avancer ce dossier pour Parempuyre et/ou qui y met des freins, pourquoi ?

Je suis plus que jamais convaincue que l'avenir se situe dans le développement d'un réseau de transport en commun moderne desservant équitablement l'ensemble du territoire métropolitain.

Alors, Monsieur le Président, pourriez-vous aujourd'hui me confirmer que la continuité républicaine sera assurée et les engagements pris respectés maintenant ?

Pour ces raisons, je voterai contre cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Le Président n'est pas là pour vous répondre, mais je pense que les engagements sont faits pour être tenus. Mais bon, on verra après dans la suite du débat. Madame TERRAZA.

**Mme Brigitte TERRAZA** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais rebondir sur l'intervention de Béatrice DE FRANÇOIS pour la soutenir parce qu'effectivement, on l'entend depuis maintenant des années demander cette étude complémentaire. On est tous un peu à faire des bilans en ce moment, je pense que cela va s'accélérer d'ailleurs dans les semaines qui viennent, bilans de nos mandats respectifs, et du mandat aussi, bien sûr, de la Métropole.

Je relisais récemment l'accord de coopération communautaire. C'est toujours intéressant de revenir un peu en arrière parce que l'on a fait beaucoup, beaucoup de choses. Et si je prends les mobilités, on a tout fait, et plus même, comme le soulignait Béatrice, mais dans le cadre « Poursuivre le maillage en transport collectif », il est très clairement dit : « Poursuivre le tram-train du Médoc jusqu'à Parempuyre. » et c'est la seule chose qui n'a pas été faite ou pas étudiée. Donc, moi, je ne trouve pas cela très normal. Je soutiens Béatrice DE FRANÇOIS, et je demande tout à fait clairement que cette étude soit diligentée dans les meilleurs délais. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : C'est sur la numéro 20, Monsieur le Président, est-ce qu'il y a des interventions sur les précédentes avant ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : En fait, avec l'accord de Michel LABARDIN, Monsieur JAY qui avait demandé le dégroupement, est intervenu sur les trois. Si vous en êtes d'accord, intervenez sur les trois, et on fera un vote commun tout à l'heure.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, sauf que nous, on a un vote spécifique sur la 20. Je n'interviens que sur la 20, c'est-à-dire la desserte en tramway de Saint-Médard-en-Jalles.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Si vous voulez intervenir sur la 20, intervenez sur la 20 et on fera des votes distincts, bien sûr, mais en même temps.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, oui. Donc, j'interviens sur la desserte en tramway de Saint-Médard-en-Jalles pour indiquer que l'on va voter contre, et pour rappeler que nous avons déjà voté contre lorsque ce projet a été adopté ici dans cette assemblée, le 23 mars 2018. À l'époque, nous disions que ces liaisons de plus en plus en étoile qui vont chercher des clients pour le transport collectif de plus en plus loin, cette idéologie-là était terminée. Il faut venir à une vision beaucoup plus circulaire de nos transports en commun. Et c'était l'un des arguments que nous invoquions pour refuser cette nouvelle extension du tramway jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles. J'ai noté avec satisfaction, et c'est pour cela aussi que nous intervenons aujourd'hui sur ce projet, à travers les dernières déclarations que j'ai pu lire dans la presse tant du Président de Bordeaux Métropole que du Maire de Bordeaux, qu'ils se sont ralliés à cette vision tardivement, certes, mais qu'ils se sont ralliés à cette nouvelle vision de la conception de notre réseau de transport en commun.

Interrogés par le journal SUD-OUEST le 18 juin dernier, les deux en binôme, le Président de Bordeaux Métropole et le Maire de Bordeaux, sur la prolongation des lignes de tramway de plus en plus loin, Monsieur BOBET répond : « Je n'y suis pas favorable. » Monsieur le Maire de Bordeaux dit : « On est au bout de la démarche, de la prolongation des lignes. L'enjeu, c'est la réhabilitation de la ligne de ceinture, le RER (Réseau express régional) métropolitain. Ce projet va avec une vision circulaire et aura un impact réel. » D'accord. Que n'avez-vous tenu ce discours lorsque nous nous sommes engagés, à hauteur, au bas mot, de 74 millions d'euros pour desservir Saint-Médard-en-Jalles qui aura en plus, je le rappelle, un BHNS qui desservira un jour cette commune ? Que n'avez-vous raisonné de la sorte, il y a de cela un an et demi, le 23 mars 2018, en nous accompagnant, et en disant : « Non, effectivement, cette dépense de plus de 75 millions d'euros, elle est malvenue. » Je trouve dommage qu'effectivement, il ait fallu attendre ces derniers temps pour que l'on réalise enfin que ce type de liaison n'était vraiment pas prioritaire.

Je rappelle aussi *in fine* quand on nous dit que la commune de Saint-Médard-en-Jalles a le droit, comme d'autres communes, d'être desservie, - je regrette que son Maire ne soit pas présent aujourd'hui, mais cela ne m'interdit pas pour autant d'évoquer le sujet - c'est l'une des plus faibles densités de notre agglomération. Je crois qu'elle arrive à la 23<sup>e</sup> place sur 28. Les études que l'on a eues à l'époque sur le bilan socioéconomique ne sont pas favorables non plus à cette liaison.

Je termine là-dessus en disant que nous allons confirmer notre vote du 23 mars 2018 en votant contre cette délibération, et en rappelant aussi que, selon nous, cette délibération répondait à une logique d'équipement municipal, et certainement pas une stratégie métropolitaine des mobilités. Donc, nous le regrettons ici une nouvelle fois. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir sur l'une des trois délibérations, et après, bien évidemment, je donnerai la parole à Michel LABARDIN. Madame VERSEPUY.

**Mme Agnès VERSEPUY** : Merci Monsieur le Président. Mon collègue de Saint-Médard n'étant pas là, je voudrais apporter quelques précisions à Monsieur HURMIC concernant l'extension du tramway d'Eysines vers Saint-Médard-en-Jalles. Il passe également par le Taillan, et il n'y a pas que Saint-Médard-en-Jalles qui sera desservi. Et je vous rappelle que nous avons appris récemment, ce qui faisait partie de l'étude, que le projet de déviation du Médoc allait pouvoir se faire avec une livraison à la fin 2021. Il vient se déverser sur la route de Lacanau, la 1215. Cette extension de tramway avec un parc-relais est prévue le long de cette 1215 pour venir également accueillir les gens du Médoc, tout le Quadrant du Nord-Ouest. Donc, bien sûr qu'il y a du sens. Je ne suis pas d'accord avec ce que dit Monsieur HURMIC.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Oui, Madame BOST.

**Mme Christine BOST** : Très rapidement, pour conforter ce que vient de dire Agnès VERSEPUY, et aussi en écho avec ce que nous disons tout à l'heure sur le rôle de la Métropole à une échelle un peu plus large que celle du Département. Lorsque l'on va desservir Saint-Médard-en-Jalles, lorsque l'on dessert Blanquefort, et lorsque l'on souhaite desservir Parempuyre, ce n'est pas seulement pour desservir Saint-Médard-en-Jalles, le Taillan, ou Parempuyre, c'est aussi parce que derrière, et on le sait bien, cela fait partie des sujets de préoccupation qui sont devant nous, qui sont ceux véritablement que disait Vincent FELTESSE tout à l'heure, d'aménagement du territoire, de concentration des emplois sur le

territoire métropolitain, de potentielle asphyxie de notre territoire si l'on n'y prend pas garde, et si l'on n'aménage pas de façon plus égalitaire la Gironde en termes d'implantation des activités économiques. Tout ceci pour dire que lorsque l'on pousse le dossier de Parempuyre pour que la Ville de Parempuyre soit desservie, ce n'est pas exclusivement de la Ville de Parempuyre dont il s'agit, même si évidemment c'est important, il y a aussi tout l'arrière-pays de la Métropole qui est notamment celui du Médoc.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DELLU.

**M. Arnaud DELLU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, en matière de transport public, les effets induits sont souvent longs à venir, c'est pour cela que la constance et la cohérence sont des qualités que l'on peut tout à fait reconnaître d'ailleurs à Madame DE FRANÇOIS dans cette assemblée.

Concernant la délibération 18, moi, je me félicite qu'aujourd'hui on étudie cette possibilité de barreau d'un transport renforcé et d'une liaison transversale entre des grands axes de transport en commun de notre agglomération, ce qui serait pratiquement une première dans la mise en œuvre, en tout cas. Donc, moi, je suis absolument ravi, et je suis un optimiste donc je vois le verre à moitié plein. Je suis ravi que notre Métropole ait, je ne dirais pas viré à 180° sur le sujet, mais je vous renvoie au procès-verbal et aux échanges sur ce sujet de la dernière fois.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, j'aimerais brièvement intervenir pour démontrer que l'intervention de Béatrice DE FRANÇOIS devrait être élevée au titre de principe d'aménagement du territoire homogène et principe simplement de tenue des engagements. Christine BOST a dit tout cela mieux que moi, mais je voulais simplement ajouter que Parempuyre n'est pas un cas isolé, bien que cela soit un cas important et que nous devrions tous être en faveur de cette homogénéité d'aménagement qui est exigée pour Parempuyre comme éventuellement pour d'autres territoires.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, vous connaissez mes positions sur le dossier de la mobilité, elles sont constantes. Moi, ce qui me marque quand même, depuis un certain nombre d'années, c'est une relative politique de zigzag sur ce que l'on veut comme schéma stratégique sur la mobilité. On a adopté un SDODM en décembre 2013, puis un autre document en 2016. Il y a eu des plans d'urgence mobilité. Il y a eu des tracés et tous les 12 mois, on a un bout qui apparaît, un autre qui disparaît. Je pense qu'il faut avoir des idées claires. Ce n'est pas parce qu'il y a une augmentation de la fréquentation, ce qui est une très bonne chose, que les questions de mobilité se résolvent dans notre Métropole au contraire.

J'ai deux idées claires et simples. Un, c'est le développement du RER métropolitain. Deux, c'est le bouclage circulaire Rive Droite, Rive Gauche qui était la première des priorités du SDODM parce que c'est là que cela se développe, du côté de la Rive Droite. On a fait le Pont Chaban en prévoyant un tramway. On a fait le Pont Simone Veil et le Pont de la Palombe en prévoyant un tramway. Et la politique, c'est malheureusement des arbitrages. Ce n'est pas « Il

y a le bien, il y a le mal ». Il y a le meilleur, et le moins bien, et je trouve qu'à nouveau, on est dans cette espèce de politique de zigzag qui n'est pas favorable à notre Métropole.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, on est certainement à une croisée des chemins parce que l'on a ce fameux RER métropolitain qui va améliorer et qui va venir conforter le développement des transports en commun. On sait très bien qu'il ira au-delà de notre propre territoire, et on le disait tout à l'heure : « Il faut que l'on ait une solidarité avec les territoires qui nous entourent ». On voit bien que ces gares vont un petit peu plus au-delà.

Ce RER métropolitain, on sera globalement à 2 et demi, allez je vais dire 3 à le financer : l'État, c'est peut-être le demi que je disais tout à l'heure, le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole. L'engagement a été pris, on va être sur des sommes considérables. Si l'on veut avoir un vrai RER métropolitain qui fonctionne, il y a des travaux à faire sur les voies, sur l'électrification, et sur les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux qui nous permettront d'avoir une cadence raisonnable pour les gares qui vont vers le Sud. Cela veut dire que, pendant plusieurs années, on sera obligé de mettre aussi bien en fonctionnement qu'en investissement des sommes pour que ce TER ou ce RER, on l'appellera d'un certain nom, puisse se faire. Certainement un jour, notre Délégation de Service Public traitera des bus, elle traitera du tram, mais elle traitera aussi du RER parce que tous ont leur place dans notre monde. Et la mandature prochaine aura - ce n'est pas à celle d'aujourd'hui de le faire, je pense, on est à la fin - à arbitrer entre quel est l'investissement le plus productif, quel est celui qui est le mieux, quel est celui qui transportera le plus de voyageurs et surtout de prévoir l'avenir pour les années qui viennent, et je pense qu'il n'y a pas qu'un seul mode.

Pour les liaisons transversales, on va voir en grandeur nature comment cela se passe. On va en lancer deux. Une au 1<sup>er</sup> septembre, Bassens-Campus, c'est-à-dire que l'on pourra aller depuis la Rive Droite jusqu'au Campus sans rupture de charge en passant par la Gare Saint-Jean, et la 2<sup>e</sup> qui sera pour le 1<sup>er</sup> novembre entre Pessac - Bersol, le pôle multimodal et puis l'aéroport, et qui reliera plusieurs lignes de tram. On aura deux exemples, et on verra comment cela fonctionne même si ce n'est pas parfait dès le départ.

Moi, je gère les transports au quotidien. Pendant des années, on nous a expliqué qu'il fallait aller bien desservir les zones d'activités. J'ai plusieurs exemples en tête. On a mis des moyens dans les zones d'activités. On a desservi. Parfois, on faisait du passage à la demande, on y est passé à chaque fois. La hausse de fréquentation n'est pas au rendez-vous parce que toutes les entreprises ont des parkings où les gens peuvent stationner. Et le temps que les nouvelles habitudes se prennent, c'est long. L'exemple de la zone de fret de Bruges est significatif. On a multiplié par deux le nombre de passages de bus à l'intérieur de la zone d'activités. On transporte moins de voyageurs qu'avant. C'est une réalité.

THALÈS voulait être une entreprise exemplaire sur les modes doux. Premier permis modificatif, je parle sous le contrôle du Maire de Mérignac, c'était pour agrandir le parking. Voilà, c'est une réalité.

Donc, aujourd'hui, nos investissements doivent aller vers les endroits où on en a réellement besoin, et face aux délibérations proposées aujourd'hui, je vous invite à la desserte du Campus, c'est une priorité. Il faut absolument que l'on puisse y aller parce que le nombre d'étudiants va augmenter, et nous n'avons aujourd'hui qu'une seule ligne qui dessert ce Campus qui est la ligne B, la plus fragile du réseau, soyons très honnêtes, du fait de son kilométrage d'APS (Alimentation par le sol). Donc, il faut absolument desservir... on ne va pas s'arrêter au Campus, on peut aller plus loin, cela sera à discuter dans les études qui sont faites, là n'est pas le problème. Mais n'oublions pas que la desserte de ce Campus est vraiment une priorité.

Deuxièmement, pour faire patienter Parempuyre, je dis bien patienter, grâce à la tarification TBM qui sera mise en place sur le TER, on pourra, à la gare de Parempuyre prendre le TER avec sa carte TBM et cela permettra d'avoir une amélioration qui est là. Mais encore une fois, ceux qui seront ici dans cette enceinte, dans quelques mois auront des choix très difficiles à faire entre la qualité de l'investissement et le nombre de voyageurs transportés.

Je termine. La déviation du Taillan va se faire, et c'est une bonne chose pour la commune du Taillan parce qu'ils ont vécu avec un trafic important. N'oublions pas qu'il faudra aussi mettre à 2x2 voies la route de Lacanau parce que si on fait se jeter la déviation du Taillan dans une route déjà saturée, on saturera. Donc, il faudra qu'il y ait le tramway le long de cette route, mais également la mise à 2x2 voies et là, mes chers collègues, nous sommes sur un ouvrage Bordeaux Métropole puisque nous avons récupéré du Conseil départemental cette partie-là, l'ex RN 215, ex RD 1215 qui dessert au moins jusqu'à Cantinolle, de façon à ce que l'on ait le tramway au bout.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire, mais nous aurons des choix à faire qui ne seront pas toujours très faciles.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH et Monsieur SALLABERRY.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président, quelques mots très rapides. Sur ces questions-là, je pense qu'il est très important de ne pas opposer les territoires les uns aux autres, que ce soit Métropole ou hors Métropole, mais aussi à l'intérieur même de la Métropole tout en étant essentiel de pouvoir tenir ces engagements.

Je voudrais apporter juste un petit témoignage, effectivement, sur l'extension de la ligne C jusqu'à Blanquefort. Brigitte TERRAZA l'a rappelé sur la fréquentation. On en parle souvent avec Monsieur DUPRAT. Le tram a été inauguré le samedi, le lundi, le parking-relais était plein.

Il y a des chiffres ici qui me paraissent importants parce qu'effectivement les Parempuyriens en ont besoin, ceux qui sont hors de Parempuyre aussi, mais à un moment donné, on a une véritable saturation.

Moi, j'entends tout ce que l'on peut dire sur les questions de stratégie, sur la réflexion globale que l'on doit avoir sur les transports sur l'ensemble du territoire. La réflexion, c'est très bien, mais l'adaptation sur le terrain quand c'est un terrain particulier, c'est mieux. Et le territoire particulier, c'est, à moins que l'on nous fasse la démonstration du contraire, ce qui jusqu'à présent n'a jamais été le cas, qu'il n'y a pas d'autres espaces possibles de trajets en site propre pour pouvoir relier Parempuyre à Blanquefort, et puis, bien évidemment, sur le reste. Ou alors il faut le trouver, et dans ce cas-là, dont acte, mais il faudrait peut-être faire vite depuis le temps, ou alors il faut trouver une solution.

J'entends aussi ce que l'on dit sur les questions de densité. C'est quelque chose qui me gêne un petit peu, et j'ai encore l'impression que l'on a une opposition entre l'intra-rocade et l'extra-rocade. D'abord, parce que la question de densité donne toujours l'impression d'une demande expresse de rentabilité. Alors, après avoir joué les Cassandra tout à l'heure sur le budget, je ne peux pas non plus être totalement schizophrène, mais enfin, d'un autre côté, il me semble bien qu'un des principes mêmes du service public, c'est la question d'égalité du territoire, et ici c'est la question d'égalité du territoire qui est revendiquée.

Bien évidemment qu'il y ait l'étude sur la question de Bègles me paraît quelque chose de certainement nécessaire, mais ce n'est pas parce qu'elle est marquée d'un côté qu'elle ne

peut pas être marquée de l'autre. Arrêtons deux secondes d'opposer les territoires et qu'au moins on aille sur une solution à terme pour les habitants. Là on n'est pas dans de la stratégie, on est dans du rapport direct avec les gens.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, donc là pour la délibération 18, on est dans l'élargissement de la concertation publique, et c'est une conséquence de la concertation publique. Si nous organisons une concertation publique, c'est bien pour écouter ce que disent les habitants, les citoyens et les élus et c'est pour prendre en compte éventuellement une modification du périmètre ou des tracés. C'est cela l'objectif de la concertation. Donc là, nous prenons acte de la première phase de concertation. Il y a eu une expression forte de la part d'habitants d'un élargissement de la concertation pour pouvoir, je vous le rappelle, relier les trois lignes de tram A, B et C avec une liaison circulaire entre boulevards et rocade pour la première fois. C'est une avancée intéressante. Donc, nous allons non pas décider de faire ce barreau, mais de l'étudier. Étudions-le et voyons quelles sont les possibilités et les avancées en termes de transport public. Moi, je suis également favorable à ce que la parole donnée soit respectée et à ce que les études soient faites à Parempuyre. Je l'ai déjà dit, et je le redis. Je pense qu'il ne faut pas opposer les territoires, il faut aller jusqu'au bout des études. Faisons les études jusqu'à Parempuyre et voyons quelles sont les conséquences en termes de transports publics. Pour cela, je demande à ma très chère collègue Béatrice DE FRANÇOIS peut-être de revoir son vote et de s'abstenir, une abstention constructive.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Allez, soyons constructifs. Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Oui, sur l'extension de la concertation vers Bègles, on est en train de parler de réseaux de bus qui partent de Bègles, de Villenave-d'Ornon qui vont après à Talence qui sont quand même dans des pourcentages d'évolution très significatifs. On est entre 20 et 60 % d'augmentation de la fréquentation dans les bus existants en moins d'un an, ou dans 2 ans. Comme on a eu l'occasion de le rappeler également hier, sur ces différents axes, on a à faire face à ce que l'on appelle souvent la mer de voitures. C'est-à-dire qu'entre le CHU (Centre Hospitalier universitaire) et le Campus Carreire de Bordeaux et les différentes zones desservies, on est, et donc le territoire talençais là-dessus, sur des files discontinues de voitures sur cet axe-là. L'intérêt de construire la première ligne qui permettra de relier les trois lignes de tram entre elles, et qui sait peut-être la quatrième un jour, est particulièrement fort. Et il est vrai que, par rapport aux différents schémas du SDODM, elle n'était pas forcément prévue.

Mais je rappelle quand même que la dévolution avec les projets de l'université a quelque peu changé la donne. Elle n'était pas présente il y a 5 ans de cela. Et l'université, sur les différents territoires de son campus, et en premier lieu sur Talence, mais également sur Pessac, sur Gradignan et sur Bordeaux, prévoit quand même la construction d'énormément de logements. Si on ne règle pas la mobilité des personnes qui travaillent et étudient sur le Campus au préalable, cela ne sera plus une mer, cela va être un océan déchaîné que l'on aura face à nous. Donc, moi, je suis particulièrement favorable à avoir cette étude et je félicite les services qui, en quelque mois, ont réussi à mener le projet. Cela paraît quelques traits en pointillés sur un territoire, mais on a quand même eu une demande exprimée il y a quelques mois, et qui est concrétisée en face de nous. On a le droit aussi de voir ce qui fonctionne aujourd'hui.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Un mot supplémentaire de Gérard CHAUSSET, et il faut que l'on en termine après parce que Michel LABARDIN va avoir beaucoup de solutions à nous proposer.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, juste trois points pour dire que moi, je regrette que nous ne soyons pas allés jusqu'à Parempuyre à l'époque. Donc, je soutiens cette demande. Je pense qu'il faut soutenir Béatrice DE FRANÇOIS qui est tenace sur le sujet. C'est vrai que si on avait écouté certains à une époque, on n'aurait peut-être pas fait Blanquefort parce qu'il y a eu beaucoup de recours au motif de la faible fréquentation alléguée. Aujourd'hui, on voit que nous sommes démentis par la réalité, et qu'il y a un réel succès. Donc, cela répond à un besoin, même si Blanquefort est quand même déjà assez éloigné.

Sur la 18, concernant l'extension de Bègles, c'est une étude donc moi, j'y suis tout à fait favorable. Il y a un lien qui peut être très intéressant avec les liaisons sur les trois lignes.

Sur Saint-Médard, j'avais pris une position, elle n'a pas changé. C'est vrai que c'est une ville étalée. En fait, c'est une ville qui fait 30 000 habitants, même un peu plus. Si on rajoute le Taillan, on a là un potentiel de 45 000 habitants. Ce n'est pas une ligne qui part depuis le centre de Bordeaux, c'est une extension. 75 millions d'euros, c'est beaucoup, mais pas forcément au regard de l'enjeu. On ne se pose pas la question, par exemple, sur le RER. Le RER va chercher les gens très loin, et on a un certain nombre de collectivités qui font du ferré léger, qui est une solution pour justement les territoires périurbains. Donc, cela peut être intéressant. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame DE FRANÇOIS et après on termine.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Très rapidement deux petites précisions. Bien sûr que j'ai une vision globale du territoire. J'ai d'ailleurs voté toutes les délibérations pour toutes les autres communes, et je soutiendrai bien sûr les décisions qui seront prises quand elles auront du bon sens, et qu'elles correspondront aux besoins des habitants de la Métropole, voire au-delà.

Je veux dire aussi à Christophe DUPRAT que le TER s'en va à la gare de Bordeaux, et que pour les Parempuyriens, prendre le train à la gare, c'est pour aller à la gare de Bordeaux. Prendre le train pour faire 3 km et descendre à Blanquefort pour prendre le tram, ce n'est pas jouable. Tout le monde sait très bien que c'est une rupture de charge et que cela ne fonctionne pas.

Simplement pour répondre à Clément ROSSIGNOL-PUECH, je ne suis pas contre Bègles. Bien au contraire, je viens de le dire. Simplement tant que je n'aurai pas un signe fort pour les habitants de Parempuyre et au-delà, je ne voterai pas les délibérations. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Alors, Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Juste un mot pour ne pas rajouter au débat, mais simplement réaffirmer en tant que bien sûr Maire de Pessac, mais également Vice-Président en charge de l'Opération d'Intérêt Métropolitain de Bordeaux Inno Campus, on en a parlé hier en Bureau métropolitain, que la question de la mobilité pour le Campus, mais pour tous les territoires qui l'environnent est une question cruciale, majeure. Le Maire de Talence, Emmanuel SALLABERRY, vient de rappeler les objectifs des grandes institutions sur ce territoire, notamment l'université de Bordeaux en matière de création de logements et d'activités,

logements étudiants, logements familiaux et activités économiques et il est clair que tout ceci ne sera envisageable qu'à partir du moment où on aura considérablement renforcé l'offre de mobilité qui est d'ores et déjà saturée. Donc, tout ce qui peut contribuer à améliorer notamment le maillage - et cette extension peut y contribuer aussi - rencontrera un écho favorable auprès de tous les acteurs du territoire concerné.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Moi, pour gagner du temps, je ne parlerai pas de la desserte indispensable de l'aéroport, mais j'y pense fortement. Et je donne la parole à Michel LABARDIN.

**M. Michel LABARDIN** : Merci Monsieur le Président. Le sujet de la mobilité passionne toujours, et c'est normal. C'est non seulement passionnant, mais stratégique, et c'est une problématique majeure à laquelle nous faisons face tous ensemble avec constance et détermination parce que les enjeux sont nombreux, parce que les solutions ont déjà été dessinées, et parce qu'il nous faut aussi penser la prospective.

Tout d'abord, je veux redire, moi aussi, que le Schéma directeur des déplacements métropolitains a été suivi. Dans une précédente séance, Vincent FELTESSE disait : « On n'a rien fait. » Je crois que ce serait injurieux vis-à-vis de la pensée et de l'intelligence collective, et surtout des études et des réalisations qui ont été menées. Le Schéma directeur des transports métropolitains, ce sont certes des axes nouveaux, c'est aussi une stratégie intégrée qui inclut tous les modes, qui inclut le renforcement de l'axe radial et le développement de l'axe transversal et circulaire. Je pense notamment, et cela vient d'être dit, au Bus à haut niveau de service circulaire extra-rocade, mais aussi en son temps, à l'étude qui a été menée sur les boulevards qui n'a pas pu se réaliser parce que les indicateurs n'étaient pas bons. Et dès lors, il a été reconsidéré, cet axe, en fonction de l'intérêt des territoires, et non pas en fonction d'une stratégie de zigzag dont Vincent FELTESSE parlait à l'instant. Je trouve que ce n'est pas convenable de parler ainsi. Il n'y a pas eu addition de lignes. Nous sommes restés dans une pensée globale pour parler de ce dernier projet en regardant quel est l'intérêt du sud du territoire, Domaine universitaire, Ville de Gradignan, mais aussi extra-rocade, et de l'autre côté, l'intérêt de la Ville de Cenon, le franchissement par le Pont Chaban vers Ravezies.

Le Schéma directeur fait force encore aujourd'hui. Il n'a pas été dévoyé. Il s'est simplement adapté à la réalité. Et dès lors que nous avons notamment renoncé à ce grand projet structurant par les boulevards pour les raisons que vous connaissez tous, nous avons reconsidéré l'intérêt des territoires, d'une part, pour le domaine universitaire de Gradignan, mais aussi cette liaison transversale depuis Pellegrin, Thouars, Malartic. Il semble tout à fait naturel de renforcer le maillage transversal en allant ensuite vers la ligne C et la gare de Bègles, c'est tout à fait dans la philosophie du SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains).

Moi, je me réjouis que l'on dise aujourd'hui qu'il ne faut pas opposer les territoires. Cela n'a pas toujours été le cas. Et je suis bien placé pour le savoir. Il ne faut surtout pas opposer les territoires. Il faut rester dans cette stratégie globale qui va réunir les territoires et qui va permettre de les relier. J'irais même plus loin. La question des territoires ne se limite pas à Bordeaux Métropole. Vous le savez, en tant que Président du SYSDAU, nous avons eu des débats très vifs à l'intérieur du SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) à ce sujet-là, je plaide pour un effacement des frontières non pas pour fusionner la question des financements qui reste toujours épineuse, mais parce que - je le redis encore et très souvent - si nous devons repenser la question de la mobilité métropolitaine, probablement que sur la feuille blanche, nous inscririons une gouvernance à l'échelle de l'aire métropolitaine élargie, et pas simplement de Bordeaux Métropole. Rappelons que nous avons 250 000 habitants autour de nous dans toutes les communautés

de communes qui font partie du SYSDAU, et que les flux quotidiens vont dans les deux sens pour toutes les raisons sur lesquelles on ne va pas revenir. Donc, il faut effacer les frontières. Il va falloir contractualiser, il va falloir voir l'intelligence que l'on peut mettre, et probablement dans les bouts de lignes, penser à plus de flexibilité qu'à des solutions structurantes telles que celles que nous évoquons aujourd'hui.

Dans le cas présent, nous restons dans l'intra-rocade, nous sommes sur des secteurs de densité. Ce sont des densités réelles. Ce sont aussi des densités traversées parce que nous ne parlons jamais assez de ces flux que nous observons, et nous sommes bien placés dans les communes qui sont en limite de Bordeaux Métropole pour voir l'interpénétration des flux. Nous ne parlons pas que des habitants. Nous parlons de ceux qui traversent matin et soir, et pour lesquels nous voulons des solutions pour augmenter le report modal et pacifier nos villes. Le RER fait partie évidemment de la stratégie métropolitaine, et je vous renvoie à janvier 2016 sur la stratégie métropolitaine en matière de mobilité qui a intégré tous ces aspects-là.

S'agissant de Parempuyre, Béatrice DE FRANÇOIS disait : « Il y a des auspices plus cléments ». Je n'y ai pas vu un jeu de mots vis-à-vis de Bègles bien évidemment, mais il ne s'agit pas d'être plus clément pour Bègles que pour Parempuyre. Revenons factuellement. C'est inscrit dans le contrat de cogestion. C'est inscrit dans le schéma directeur des mobilités. Dire que des études n'ont pas été faites, c'est faux. Des études ont été faites. Elles n'ont pas prouvé le niveau de rentabilité suffisant pour pouvoir engager la concertation. Par contre, l'engagement a été constant. Celui du Président Alain JUPPÉ était de dire de reprendre les études, et les services sont sur cette question. Et bien évidemment, de nouvelles études doivent être, le moment venu, présentées pour voir l'évolution de la situation. Parce que les situations vont très vite, nous ne pouvons pas rester sur des études acquises il y a 2, 3, 5 ans, et on voit que les choses bougent très vite. Donc, je ne doute pas qu'il y aura une constance, une permanence de l'action métropolitaine et des engagements métropolitains pour pouvoir satisfaire cette demande. Voilà quelques éléments.

Quant à la prospective qui est de dire : « Nous sommes sur des modes dépassés, des modèles dépassés », je pense que l'on a toujours une tendance à dire que la technologie va nous offrir des solutions meilleures, et qu'il faudrait donc surseoir à tous les engagements. Rappelons que sur la voiture autonome, par exemple, l'eldorado qui était promis n'est pas pour demain. Les choses vont très lentement, et les modèles économiques, comme les modèles sociaux, ne sont pas au rendez-vous pour avancer beaucoup plus vite dans ces domaines-là. Donc, je crois qu'il faut être prudent. Nous avons besoin à la fois de choses très structurantes et de flexibilité, et je ne vois pas dans tous ces projets ce qui obère de faire demain des choix adaptés aux nouvelles technologies. Cela me semble tout à fait complémentaire. En tous les cas, je le redis, et cela a été dit par Clément ROSSIGNOL-PUECH, il s'agit d'une étude qui va être versée à la concertation. Nous ne parlons pas de mode. Nous ne parlons pas de temporalité de réalisation. Nous parlons simplement d'un élargissement de la perspective, et nous verrons le moment venu comment nous ferons. Mais en tous les cas, je suis persuadé que cela va dans le bon sens, c'est intelligent, comme c'est intelligent de penser collectivement et, une fois de plus, de ne pas opposer les territoires. C'est probablement ce dont nous avons souffert le plus souvent quand nous avons parlé de mobilité dans cette enceinte. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Monsieur le Vice-Président. Alors, je mets au vote la délibération n°18, c'est-à-dire l'amélioration de la desserte de Thouars et de Malartic.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur FELTESSE, Monsieur JAY**

**Contre : Madame DE FRANÇOIS  
Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL-  
COUCAUD**

Sur la délibération n°19, le tramway ligne D, Wilson à Bordeaux jusqu'à Cantinolle, qui vote contre ?

**M. Michel LABARDIN** : Il s'agit d'adopter le principe d'une subvention de 17 millions d'euros, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je ne vois pas de vote contre. Est-ce que je vois des abstentions ? Pas davantage. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Unanimité**

Et pour terminer, la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan.

**M. Michel LABARDIN** : Très simplement, il s'agit d'instaurer un périmètre de prise en considération, de façon à pouvoir opposer des sursis à statuer dans un périmètre de 100 mètres autour de l'axe pour ne pas obérer la réalisation future et autoriser des programmes urbains qui ne seraient pas les bienvenus. Donc, c'est une disposition conservatoire que nous prenons à chaque fois que nous avons ce type de situation.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Bien entendu, Monsieur le Président, sur ces trois projets de délibération, il a été question de mobilité sur la Rive Gauche, c'est évident. Mais au regard des différentes interventions, vous avez vu, tout comme moi, que la Rive Droite a été totalement absente de ce débat. Je suis là pour vous rappeler que nous avons d'énormes problèmes de mobilité. Je pense notamment à la Presqu'île, mais pas que, la Rive Droite dans son entièreté. Au-delà des débats et des échanges que nous avons eus, les uns et les autres, ce matin, à travers ces 3 délibérations, se pose, me semble-t-il, de façon accrue, le problème du réaménagement du territoire métropolitain en termes d'urbanisme, métropolitain, périurbain et rural. Je crois qu'il faut effectivement que nous puissions travailler de collectivité à collectivité pour ensemble essayer de trouver des solutions qui porteront remède à ces gros problèmes structurants de mobilité sur l'ensemble de la Métropole. Et je ne voudrais pas que la Rive Droite ne soit que trop oubliée dans ces discussions au nom des collègues que je représente au GPV (Grand projet de ville).

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je reprends les opérations de vote sur la 20. Je vous remercie.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur FELTESSE**

**Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur JAY**

**Mme Christine BOST** : Nous allons entendre Clément ROSSIGNOL-PUECH sur la mise au point d'un protocole de bien-être animale concernant l'abattoir de proximité du Groupement des éleveurs girondins.

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°29) Bègles - Abattoir de proximité du Groupement des éleveurs girondins - Mise au point d'un protocole de bien-être animale - Avenant n°1 au protocole du 31 décembre 2015 - Décision - Autorisation**

**Clément ROSSIGNOL-PUECH** présente le rapport.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Donc, j'en déduis qu'il vaut mieux prendre l'avion que de manger de la viande. Et que le pire c'est de manger de la viande dans un avion. C'est cela ?

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : L'avion, moi, je suis favorable à l'interdiction des vols domestiques courts comme, par exemple Bordeaux-Paris, je pense que l'on peut arrêter, et on peut prendre le train. Effectivement les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 58 %, et il y a un vrai enjeu là. Donc, je pense qu'il faut rationaliser l'utilisation de l'avion, et je suis défavorable à la privatisation d'ADP (Aéroport de Paris).

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur RAYNAL, Monsieur JAY.

**M. Franck RAYNAL** : Je serai bref, je vous rassure. C'est juste pour féliciter la présentation et, bien sûr surtout la réalité qui est présentée, en particulier dans tout ce qui concerne l'amélioration du bien-être animal, dans ce qui est un mal nécessaire pour qui n'est pas végétarien. Je trouve que c'est tout à fait remarquable que notre collectivité se distingue de cette manière par la mise en place d'éléments qui feront, je l'espère, école dans notre pays.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, je me félicite des avancées qui sont décrites comme l'aménagement d'un siège avec mentonnière qui permet l'abattage rituel. Je veux aussi remercier les responsables musulmans religieux qui ont accepté l'étourdissement préalable à l'égorgeage traditionnel. L'agonie d'une bête égorgée peut durer un quart d'heure. Donc, c'est une avancée.

Reste la question du respect du règlement européen sur ce type d'égorgeage. Je parle de l'égorgeage rituel. Dans la tradition musulmane, l'égorgeage ne se limite pas aux vaisseaux sanguins de la carotide et de la jugulaire, mais il concerne aussi la trachée artère et l'œsophage. Là est le problème le plus grave, car il entraîne une contamination de la viande par les régurgitations de l'animal qui souillent donc l'œsophage et qui contaminent avec des germes comme *Escherichia coli*. De nombreux spécialistes confirment ce risque. Alors, j'en ai une longue liste, je ne vais vous les donner tous, mais je pense au Professeur Gilbert MOUTHON, Professeur à l'école vétérinaire. Je pense à Pascale GILLI-DUNOYER, Chef du bureau des établissements français d'abattage et de découpe à la Direction générale d'alimentation, et aussi au vétérinaire Alain DE PERETTI. Je n'ai rien vu qui nous garantisse que cette viande rituelle ne soit pas distribuée aux enfants et aux personnes âgées. Il y a un risque sanitaire surtout pour les personnes vulnérables, donc les enfants et les personnes âgées. D'où la nécessité de bien veiller à ce que ce type d'abattage ne soit pas systématique comme on le voit trop souvent et fasse l'objet de dérogation, et que la viande abattue soit aussi convenablement étiquetée pour qu'elle soit traçable, que le consommateur soit averti. Je répète : cette viande est dangereuse pour les consommateurs. Cette traçabilité est exigée par le règlement européen d'information des consommateurs sur les denrées alimentaires. Quel pourcentage est prévu pour ce type d'abattage ? 5 %, 10 %, 20 % ? On ne sait pas. Comment va évoluer ce pourcentage ? En décembre 2015, Wallerand DE SAINT-JUST alertait l'opinion publique en déclarant « D'après un rapport de la Chambre d'agriculture d'Île-de-France, l'intégralité de la viande abattue dans la Région Île-de-France l'est selon le rite halal. » En février 2019, la Justice européenne a décidé que le label de production biologique européen ne peut être appliqué aux viandes issues d'un abattage rituel sans étourdissement préalable car la méthode ne respecte pas les normes les plus élevées du bien-être animal, et c'est bien.

Restent les problèmes à venir. Il existe un risque que des groupes religieux aient des demandes plus strictes, soient dans la surenchère de la conformité avec la religion, et que les responsables de l'abattoir cèdent. Ces installations modernes qui facilitent l'égorgeage pourraient être utilisées sans étourdissement. Quelle garantie avons-nous ?

Pour conclure, soyons conscients qu'acheter une viande issue de l'abattage rituel revient à soutenir financièrement une religion. Ce soutien est respectable lorsqu'il est volontaire et fait en pleine connaissance de cause. Il est à proscrire lorsqu'il est fait dans l'ignorance du consommateur, donc sans son consentement explicite. C'est un viol de la liberté de conscience et de la laïcité. Sensible au bien-être animal, je souhaite que l'on réponde à ces interrogations sur l'avenir de ce type d'abattage dans cet abattoir.

**M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.**

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, quelques réponses. En fait, nous avons justement réalisé cette charte pour avoir contractualisé avec le Groupement des éleveurs girondins, également sur l'abattage rituel que l'on appelle ici « abattage éthique » afin d'organiser, au préalable, un étourdissement des ovins et des bovins. C'est écrit, c'est contractualisé. Nous avons des garanties. Donc, il y aura systématiquement un étourdissement des animaux pour diminuer, même réduire au maximum leur souffrance.

Il y a par ailleurs un deuxième point, c'est que les animaux ne sont pas retournés lors de l'abattage rituel ce qui permet de diminuer considérablement les risques dont parlait M. JAY de contamination bactérienne. C'est vraiment très innovant, et je tiens à saluer la compréhension et le travail très constructif que nous avons eu avec les responsables musulmans qui ont permis ces grandes avancées.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Oui, Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Je voulais juste poser une question non pas sur cette charte qui est une très bonne idée. Je voulais savoir par rapport au MIN (Marché d'intérêt national), et je m'adresse à Maribel BERNARD, est-ce que ce genre de charte peut être déclinée sur tous les fournisseurs que l'on a au niveau du MIN ?

**Mme Maribel BERNARD** : Oui, on peut tout à fait la décliner, et on va y travailler.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Alors, on passe au vote. Qui est contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

### Unanimité

**Mme Christine BOST** : Monsieur DUCHÈNE concernant la subvention Arc-en-rêve.

#### **M. DUCHENE**

**(n°39) Arc-en-rêve - Subvention de fonctionnement 2019 - Convention - Décision - Autorisation**

**M. Michel DUCHÈNE** présente le rapport.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de votre brièveté. Monsieur JAY a demandé le dégroupement.

**M. François JAY** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention, c'est sur le montant de la subvention. Je souhaite que l'on diminue les dépenses publiques, et voilà, je vous propose une économie. La justification de cette énorme subvention à Arc-en-rêve tient en quelques lignes, en un programme d'action que je trouve tout à fait sympathique. Je le trouverais encore plus sympathique si ces promoteurs le finançaient eux-mêmes. Je cite : « Mise en œuvre d'expositions, de conférences, de débats d'édition, d'animation, de visites de bâtiments, de parcours urbains, et des expérimentations sur le terrain de l'aménagement. » C'est tout. Et cela permet de décrocher plus de 386 000 euros de subventions. Les contribuables métropolitains sont généreux. Au global, 86 % du budget d'Arc-en-rêve provient de subventions publiques. Je ne voterai pas cette subvention, je suis à vrai dire choqué. Si les professionnels de l'architecture souhaitent des animations et la promotion de leur profession, qu'ils les financent eux-mêmes. Si la puissance publique a besoin de conseils et d'expertise dans ce domaine, qu'elle passe commande dans les règles des marchés publics. Je voterai contre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : On passe au vote. Qui est contre ? Monsieur JAY. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée à la majorité. Merci.

### Majorité

**Contre : Monsieur JAY**

**Mme Christine BOST** : Nous allons donc entendre Monsieur TOUZEAU concernant la création d'une « mission squats ».

**Monsieur TOUZEAU**

**(n°45) Programme local de l'habitat (PLH) - Point d'étape - Information et avis**

**M. Jean TOUZEAU** : Oui, Monsieur le Président, compte tenu de l'heure tardive et qu'un certain nombre de collègues n'ont pu rester, une proposition me semblerait judicieuse. Il y a trois délibérations qui ont été dégroupées dont une sur le Programme local de l'habitat (PLH) avec un point d'étape. Il me semblerait opportun de mettre, compte tenu de son importance, non pas que les autres n'en ont pas, ce point en débat en premier dossier du prochain Conseil métropolitain. Je me vois mal en quelques instants et rapidement présenter un rapport d'étape sur un dossier aussi important que l'habitat, le logement et tout ce qui rentre dans le cadre de ce PLH. Ici on n'a pas pour habitude de traiter le plan de déplacement urbain, le PLU, etc., entre une heure moins le quart et une heure, au milieu de trois délibérations et en demandant un avis. Donc, c'est une proposition, ne serait-ce que par respect pour le travail qui est effectué par toutes les équipes parce que, vraiment, le dossier du logement, de l'habitat, etc. à la va-vite, je pense que c'est un manque de respect pour le travail qui est effectué.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Donc, Jean TOUZEAU souhaite avec, je crois, beaucoup de pertinence, que l'on retire le dossier.

**M. Jean TOUZEAU** : Je propose qu'on le mette à l'ordre du jour du prochain Conseil. On a un document avec 80 pages.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Donc, on le retire aujourd'hui, et on l'inscrira au prochain conseil.

**Affaire reportée**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Par contre, il y a le dossier « mission squats ».

**M. Jean TOUZEAU** : Oui, je vous propose effectivement de traiter les deux autres dossiers qui, me semble-t-il, compte tenu du temps que l'on peut y consacrer sont deux dossiers importants, mais qui peuvent être traités en fin de séance.

**M. TOUZEAU**

**(n°42) Création d'une "mission squats" métropolitaine - Proposition - Décision - Autorisation**

**M. Jean TOUZEAU** présente le rapport.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci pour cette délibération importante. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe souhaite bien évidemment exprimer une réelle satisfaction de voir que des choses avancent sur la question des squats. Nous nous en réjouissons. Bien que débordant pour partie du champ de nos compétences, ces situations d'extrême précarité auxquelles nos communes font face nécessitent en effet une approche transversale et mutualisée à l'échelle métropolitaine. La diversité des publics, la complexité des situations, la multiplicité des acteurs intervenant dans ce champ et l'ampleur du phénomène - il a été dit 2 000 personnes, c'est celle que nous recensons, il y en a peut-être un peu plus - rendent pleinement pertinent l'investissement de la Métropole comme coordinatrice technique, pilote et animatrice du partenariat avec les autres acteurs. Car, nous l'observons, la dynamique des squats est mouvante, le public mobile. Il a été dit 800, 900 bulgares roms. Les autres, ce sont des étudiants. Ce sont des travailleurs pauvres. Ce sont des déboutés du droit d'asile. Ce sont des familles, des enfants. Bien que trois communes soient particulièrement affectées aujourd'hui - Bordeaux, Mérignac, Bègles - il y a d'autres communes, on a cité Eysines, Talence, Saint-Médard-en-Jalles dernièrement et bien d'autres, nous savons que toutes nos communes, les 28 communes de la Métropole peuvent être amenées, à un moment ou à un autre, à devoir faire face à ces situations de ce type. D'où l'importance d'un engagement collectif sur ce sujet. Cet engagement collectif, il doit être métropolitain, mais il doit aussi se faire avec l'État et avec le Département. Nous le savons, pour les objectifs de cette « mission squats », il y a de l'anticipation, de la prévention, il y a de l'encadrement. Encadrer les squats, les sécuriser, pouvoir permettre à ces personnes de vivre dans des conditions dignes, d'hygiène. L'accès à l'eau par exemple. Cependant, nous le savons, les squats c'est quelque chose de compliqué à gérer sur une commune. Et là je crois qu'il y a des interlocuteurs qui doivent être aussi interpellés. Des Maires ont fait la demande, moi je m'y associe, à savoir qu'une table ronde se déroule avec l'État et le Département qui est aussi impacté par cette question-là et aussi responsable. Je pense notamment à tous ces Roms qui viennent pour des travaux saisonniers dans les vignes où les propriétaires pourraient aussi se charger de leur accueil. Bref, une réunion de travail collective serait tout à fait nécessaire et urgente.

Les effectifs qui vont être créés par cette « mission squats » vont ainsi renforcer ceux de la mission qui doit être menée sur les ETI (Espace temporaire d'insertion). Je voudrais dire deux mots sur les espaces temporaires d'insertion. Nous regrettons toujours à ce jour que seulement deux communes, Bègles et Mérignac, s'engagent de manière concrète dans la proposition d'un site pour un ETI. Or, nous le savons, la réussite de la politique d'espace temporaire d'insertion avec pour horizon une résorption des squats nécessite, bien évidemment, d'aller au-delà de deux sites. Quand on connaît le nombre de Roms bulgares, roumains sur la Métropole, il est bien évident que deux seuls sites ne permettront pas d'accueillir, encadrer et accompagner ces populations même si elles ne seront pas forcément dans l'entière à insérer.

Aussi nous posons une question. Cette solidarité intercommunale, que nous appelons de nos vœux, peut-elle reposer sur le seul volontariat dont on constate aujourd'hui le caractère relativement inopérant ? Ou bien pour faire face à cet enjeu et donner la pulsion nécessaire à un traitement pragmatique et humain de ces situations, je le réitère, ne conviendrait-il pas de passer par d'autres biais telle qu'une bonification accordée aux communes s'engageant dans un ETI ? S'engager dans un espace temporaire d'insertion va, bien évidemment, supposer d'exiger des moyens de ces communes. Nous ne pouvons pas faire l'impasse de cette réalité.

Enfin, pour conclure, nous aimerions souligner à nouveau le rôle de la Métropole et des communes en tant que propriétaires de bien. La gestion de notre patrimoine pose question à notre sens. Voir partir des biens parfois en bon état, faute d'intérêt manifesté par les communes ou des bailleurs tandis que des familles ou des personnes isolées sont en grande détresse dans la Métropole, nous laisse dans l'expectative. N'y-a-t-il donc pas quelque chose à inventer pour conserver ces biens dans le patrimoine public et leur donner ainsi une vocation sociale ?

Je connais des opérateurs privés comme le Diaconat, Habitat et Humanisme que j'ai rencontré encore hier ou le Cailhau qui sont très demandeurs de logements, de maisons, dont ils auraient la mise à disposition pour accueillir, encadrer, accompagner des publics en difficulté.

Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur Jean-Louis DAVID, et je crois Monsieur BRUGÈRE aussi a demandé la parole.

**M. Jean-Louis DAVID** : Oui, Monsieur le Président, je vais écouter mon propos parce que d'abord, beaucoup de choses ont été dites. Je voulais d'abord remercier Jean TOUZEAU pour l'exposé très, très précis et particulièrement documenté et enrichi qui a été le sien sur ce sujet. Les élus bordelais, bien évidemment, qui ont essayé d'enclencher cette démarche avec vous sont dans l'attente de sa mise en place opérationnelle. Ce sujet auquel nous sommes, les uns et les autres, confrontés sur le plan humain et en direction de nos concitoyens, habitants, riverains, je prends là une de mes casquettes, celle de la tranquillité publique notamment sur Bordeaux, pose difficulté, et il faut que nous ayons les moyens de gérer cette situation difficile.

J'observe que les deux missions importantes qui sont de limiter les risques de squats d'une part, et d'essayer de trouver le bon équilibre en gérant les sites déjà accompagnés font partie des missions prioritaires de la « mission squats », je m'en réjouis. Il faudra aussi un pilote engagé dans la démarche et engagé avec les élus pour continuer à essayer de trouver ce bon équilibre entre ceux qui n'ont pas d'autres solutions que d'habiter dans ces sites-là et que nous devons aider à trouver de meilleures opportunités et évidemment l'environnement à respecter de chacun de nos concitoyens ce qui, aujourd'hui, pose problème sur un certain nombre de sites.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur JAY.

**M. François JAY** : Monsieur le Président, chers collègues, le mouvement des squats a débuté dans les années 70 à l'initiative de mouvements d'extrême gauche maoïstes. Les plus âgés s'en souviennent. Depuis cette époque, la pratique du squat comme arme politique, comme moyen de lutte contre le capitalisme ou la propriété privée s'est développée. Et particulièrement en Gironde, notre Métropole est la troisième la plus squattée de France et Bègles la plus squattée rapporté au nombre d'habitants.

Le squat est un fonds de commerce pour des associations politiques qui sont, par ailleurs, quelquefois subventionnées. C'est un business pour certains qui organisent des squats, et ensuite monnaient le droit d'y résider. C'est aussi un mode de vie pour des militants qui trouvent un épanouissement à vivre en marge de la société, à lutter concrètement contre la propriété privée, à contribuer à trouver le chemin vers la chute finale du capitalisme.

Pour autant, la majorité des habitants des squats ne sont pas ces militants qui ne sont que les organisateurs. La majorité, ce sont des étrangers, soit européens, en majorité bulgares ou roumains, soit extra-européens migrants clandestins essentiellement déboutés du droit d'asile ou tout simplement personnes en manque de logement.

Les frontières, effectivement, ne sont plus contrôlées et le nombre d'ayants-droit augmente plus vite que l'offre de logement. 4 ans d'attente pour un logement social et 315 000 clandestins qui seraient en errance en France métropolitaine. Et ce chiffre est en constante augmentation. D'où le succès des promoteurs et organisateurs de squats. Ils ont de beaux jours devant eux surtout si la législation sur le squat ne change pas.

D'où mes réflexions. Un, l'État doit changer la loi sur les squats. Deux, mettre un terme à l'activité de ces associations qui organisent les squats en général dans la plus complète illégalité. Trois, pour la Métropole, mieux connaître, utiliser et protéger son patrimoine, et cela, à mon avis, sans dépenses supplémentaires. Je voterai contre cette dépense.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Bon. Est-ce que Monsieur Nicolas BRUGÈRE veut nous apporter un peu d'humanisme ?

**M. Nicolas BRUGÈRE** : Je ne sais pas si je peux parler au nom de l'ensemble de l'assemblée, mais en tout cas, Monsieur JAY, nous avons affaire à une délibération qui propose de construire un dispositif qui permettrait de mieux accompagner des personnes dans leur quotidien, des personnes qui vivent dans des squats. On l'a dit, on l'a redit, de nombreuses personnes sont là, des Roms, des migrants déboutés et pour qui on n'a pas encore trouvé de solution, des personnes qui se tournent vers les squats parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens de se loger, des jeunes en errance, des gens qui sont toxicomanes et qui ont besoin d'être aidés. On l'a dit donc 130 squats, 2 000 personnes. Je vous rappelle, Monsieur JAY, que ce sont des hommes, des femmes et des enfants.

Sans doute, faut-il agir avec énergie, être fermes, voire assurer de manière effective des reconduites aux frontières pour certains d'entre eux, c'est une mission de l'État, et nous devons aider l'État dans cette mission, mais, en revanche, nous devons savoir accompagner avec humanité les publics qui subissent plus souvent qu'ils n'ont choisi leurs conditions de vie actuelles. Nous avons, Monsieur JAY, un devoir inconditionnel d'humanité et la proximité de la Métropole nous oblige.

Tous les CCAS (Centres communaux d'action sociale) de nos communes sont engagés et ce sont les fers de lance de cette politique. Ils sont au cœur de la coordination ; coordination dont nous avons tous besoin, dont nos communes ont besoin. La médiation est une approche très aidante, mais nous devons aussi, Monsieur JAY, assurer le minimum vital pour ces personnes. Les personnes sont là. Nous ne savons pas forcément bien les accueillir. Nous devons apprendre à mieux les accueillir, et, au minimum, accordons-leur d'avoir de l'eau pour boire, pour se laver. Accordons-leur d'avoir de l'électricité au moins pour faire la cuisine et autant que faire se peut une intégration sociale.

En conclusion, oui, des liens étroits avec la Préfecture pour régler concrètement des problèmes qui relèvent de l'État, mais surtout une action concertée entre nous tous, toutes les communes au sein de la Métropole pour un minimum de qualité de vie vis-à-vis de ces publics en grande difficulté et qui, pour la plupart, ne l'ont pas choisi.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci beaucoup pour ces précisions. Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : Pour apporter des réponses aux questions qui ont été posées par les différents interlocuteurs sauf vous, Monsieur JAY, de ma part ce ne sont pas des réponses, c'est un rejet de tout ce que vous avez mis en avant. Donc je réponds aux autres, et vous, je rejette. C'est la grande différence.

Tout à fait d'accord sur cette table-ronde à organiser parce que l'on voit bien que l'on doit dépasser le territoire métropolitain, et qu'il faut avoir une analyse extrêmement fine par rapport à ce qui conduit des populations très diverses dans une situation dramatique de squat. La table-ronde avec État, Département, Métropole, les associations aussi, tous ceux qui peuvent apporter réponse, me semble tout à fait judicieuse.

Deuxième élément par rapport à ce qui a été dit. C'est vrai que la réponse doit être vraiment collective parce que l'on sait tous qu'évacuer un squat à Bègles pour qu'il se trouve à Bordeaux, à Bordeaux pour qu'il aille à Saint-Médard puis à Mérignac, n'a aucun sens. Et donc nous devons avoir cette approche véritablement solidaire.

Sur les propositions que je partage totalement, sur la prise en compte dans les contrats de co-développement de cette dimension de socle de solidarité pour les communes qui s'engagent et qui doivent être accompagnées davantage par la Métropole, je rappelle que c'est une proposition que je me suis permis de formuler, depuis maintenant quelques années, mais qui ne s'est pas concrétisée.

Et tout à fait d'accord avec le recensement des biens, c'est ce que nous avons fait d'ailleurs. Rappelez-vous, lorsqu'un plan d'urgence a été lancé et que la Métropole a recensé 17 biens qui ont été mis à disposition. Ce travail est permanent, et c'est un travail entre Métropole, communes et un certain nombre de propriétaires, permettant de travailler avec l'État avec de la vigilance sur toute une série d'éléments se situant à l'intérieur des squats. Là, c'est le rôle de l'État que de jouer sur des compétences qui ne sont pas directement les nôtres, et sur lesquelles, nous sommes, au niveau de la Métropole, comme d'ailleurs les autres collectivités, très engagés. Je voudrais souligner - lorsque l'on tient des propos caricaturaux, on est très loin de cette réalité - que c'est difficile, ce sont des situations douloureuses, complexes.

Je voudrais ajouter que sur le caractère opérationnel, pour aller dans le sens des propos de notre collègue Monsieur DAVID, il faut regarder au-delà des aspects quantitatifs, les compétences. Vous avez au sein du GIP (Groupement d'intérêt public) médiation, vous le savez tous, des compétences très reconnues aujourd'hui qui font que telle ou telle personne peut véritablement avoir un rôle reconnu. C'est tout ce travail qui est entrepris au niveau de l'équipe de « mission squats » pour avoir des compétences reconnues par les différents acteurs, et permettant de faire bouger les lignes.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais dire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Il faudra désigner les titulaires et, hier on en a parlé en Bureau, également des suppléants. Je vous propose de faire la désignation plus tard à la fois des titulaires et des suppléants au prochain Bureau. Donc, que les Présidents de groupe préparent leur liste.

Donc, Monsieur JAY vous votez contre, sinon tout le monde vote pour ? Merci.

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

**M. Michel LABARDIN** : Dossier n°47 : Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés.

**M. TOUZEAU****(n°47) Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés - Décision - Autorisation****M. Jean TOUZEAU** présente le rapport.**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur JAY, vous avez demandé le dégroupement ?**M. François JAY** : Je vais être très rapide, Monsieur le Président et chers collègues. J'aurais volontiers voté pour ce dispositif qui me paraît raisonnable. Oui, il est normal, si nous accueillons des réfugiés, de se préoccuper de leur insertion dans notre pays. Et effectivement, il faut éviter les situations type Porte de la Chapelle ou Grande-Synthe qui sont indignes. Alors, vous l'avez dit le chiffre est de 40 000. Il est en constante augmentation, c'est vous qui l'avez dit, c'est cela le problème. À ces réfugiés s'ajoutent les entrées légales, les entrées clandestines, on ne sait plus trop combien. En 2018, on suppose qu'aux 260 000 premiers titres de séjour délivrés se sont ajoutés 120 ou 130 000 demandeurs d'asile et des clandestins dont on ne connaît pas le nombre. Donc, on sait à peu près que le chiffre de nouveaux arrivants est supérieur à 400 000 sur une année. Ce n'est plus de l'accueil, c'est de la submersion. D'ailleurs, les Français interrogés par l'IFOP ont répondu à 60 % qu'ils souhaitent un arrêt de l'immigration. Et c'est pour cela que je vais voter contre, c'est parce que ce chiffre des entrées est sans fin et sans limites.**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Hier, jeudi 20 juin était la Journée mondiale des réfugiés. Nous connaissons actuellement des records historiquement élevés de déplacements contraints. Selon l'Agence nationale des Nations unies pour les réfugiés, 70 millions de personnes dans le monde ont été forcées de fuir leur foyer, soit un chiffre sans précédent. On compte parmi elles presque 25 millions de réfugiés dont plus de la moitié a moins de 18 ans.

La situation de réfugié en France est un parcours difficile et douloureux. Seulement un demandeur d'asile sur deux est aujourd'hui hébergé dans un centre d'accueil. Les associations estiment qu'il manque 40 000 places pour pallier les besoins d'hébergement. L'accueil digne des demandeurs d'asile n'est pas une compétence facultative, c'est une obligation depuis la Convention de Genève en 1951. Donc, nous ne pouvons qu'approuver cette délibération qui inscrit la Métropole comme partenaire dans cette volonté d'accompagner au mieux les réfugiés dans leur parcours d'insertion sur notre territoire.

Cependant, et nous ne pouvons pas le laisser sous silence, cette délibération et ce contrat territorial ne portent que sur une portion congrue de la réalité sur le terrain, à savoir 300 personnes qui ont le statut de réfugié en Gironde. *Quid* de tous ceux qui ne sont pas éligibles au statut de réfugié et vous savez combien c'est un parcours du combattant, c'est le cas de le dire, pour l'obtenir, et qui vivent aujourd'hui dans des conditions indignes sur notre territoire, et qui exigent de notre part que l'on s'en préoccupe au moins au nom du principe de l'accueil inconditionnel.

Certaines communes dont Bègles, d'autres élus comme moi-même, ont rejoint l'Association nationale des villes et territoires accueillants au sein de laquelle on retrouve les villes de Nantes, de Strasbourg, de Metz, de Grenoble, de Paris, bref, une vingtaine de communes ou de métropoles dans la perspective de partager leurs expériences de politique inclusive et émancipatrice et de solutions dignes et adaptées à leur contexte local. Il nous semblerait

intéressant que la Métropole s'inscrive aussi dans cette démarche. Nous voterons bien évidemment cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean TOUZEAU** : C'est, effectivement, me semble-t-il, un geste fort là aussi de la Métropole de s'engager dans le cadre de cette contractualisation avec, sans doute, des perspectives de prise en compte d'une manière un petit peu plus large, au fur et à mesure de l'évolution des choses. Voilà.

**M. le Président Alain ANZIANI** : OK. Par rapport à la demande de Madame CASSOU-SCHOTTE, je crois que l'on participe déjà à un certain nombre de groupements.

**M. Jean TOUZEAU** : On est amené, dans le cadre de cette contractualisation, à cibler, comme c'est dit dans la convention, des publics qui sont bien définis au niveau de l'État comme entrant dans le cadre de la contractualisation. Nous savons bien qu'il y a une démarche beaucoup plus large qui est portée par notamment un certain nombre de territoires et que pour ma part, mais ceci mérite d'être mis en débat, je partage totalement.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Alors, Monsieur JAY vote contre. Est-ce qu'il y a d'autres contre ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas davantage. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Majorité**

**Contre : Monsieur JAY**

Je vous souhaite un bon déjeuner.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 04*

La Secrétaire de séance

Mme Christine BOST